



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 11 juin 2026 à 19h00
Séance de relevé du mardi 16 juin 2026 à 19h00
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Marion Houriet
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
www.youtube.com et www.vevey.ch/youtube**

05-06 / 2026

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour des séances du 11 juin 2026 et séance de relevé du 16 juin 2026
3. Communications du Bureau et correspondance
4. Adoption du procès-verbal
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026
5. Prestation de serment
6. Elections
7. Nominations
8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
9. Préavis/Rapport-préavis
- 9.1 Adoption du Règlement des bourses d'études ou d'apprentissage du Fonds « Fondation de Palézieux » du 30 mars 2026 (2026/P12)
- 9.2 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulé « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » (2026/RP18)
- 9.3 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Mickael Bertschy (VL), intitulé « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire (2026/RP19)
10. Rapports des commissions
- 10.1 Gestion et comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2026/P10)
- 10.2 Gestion et comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2026/P11)
- 10.3 Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2026/P22)
- 10.4 Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2025. Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2025 (2026/C08) (2026/P13)
- 10.5 Comptes communaux de l'exercice 2025 (2026/P14)
- 10.6 Demande de crédit complémentaire de CHF 599'000.—/TTC pour financer les études du projet de réaménagement de la Place du Marché (2026/P21)
- 10.7 Demande de crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 4'700'151.—/TTC pour le réaménagement de la place du Marché (2026/P20)
- 10.8 Demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey (2026/P15)
- 10.9 Demande de crédit d'ouvrage de CHF 7'746'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey (2026/P16)
- 10.10 Demande de crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey (2026/P17)
- 10.11 Prise en considération du postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey » (2026/R08)
- 10.12 Prise en considération du postulat de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! » (2026/R09)

11. Réponses aux interpellations
- 11.1 Réponse à l'interpellation de M. Jacques Zaugg (PLR), intitulée « Les murs phoniques rendent-ils muets les porte-paroles » (2026/RI09)
- 11.2 Réponse à l'interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Marché populaire ou marché sous pression ? » (2026/RI10)
- 11.3 Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danai (UDC), intitulée « Introduction du logiciel « eS.Legislative » pour la gestion des documents du Conseil communal de Vevey » (2026/RI11)
- 11.4 Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen, intitulée « Pour une meilleure cohérence, lisibilité et coordination de la politique alimentaire communale » (2026/RI12)
12. Communications de la Municipalité
- 12.1 Charte pour une restauration collective durable, bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action 2025 – 2027 (2026/C07)
- 12.2 Endettement net et brut et indicateurs - Situation au 31 décembre 2025 (2026/C09)
- 12.3 Festivités du 1er août à Vevey (2026/C10)
13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 13.1 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Fonctionnement et sécurité de l'hébergement d'urgence « Le Lien – Vevey » »
- 13.2 Interpellation de Mme Claire Mollet (PLR), intitulée « Sauvons le Lido - Enseigne centenaire en péril »
14. Questions, vœux, propositions individuelles

1. Appel

Séance du 11 juin 2026 : 77 personnes présentes sur 97 élues, 18 excusées, 2 absentes
(Patrick Fleury – Colin Pahlisch)

Séance du 16 juin 2026 : 70 personnes présentes sur 97 élues, 22 excusées, 5 absentes
(Aurélien Ballif – Marcel Dubey – Selima Khalil – Henriette Omena – Martino Rizzello)

Mme la Présidente se réjouit de retrouver toutes et tous pour ces deux dernières séances de la législature. Elle rappelle les éléments de base : les prises de paroles sont de deux minutes, elle ne redonnera la parole qu'une fois que toutes les personnes qui ont souhaité la parole ont pu s'exprimer, et la personne qui souhaite une motion d'ordre se lève et la formule entre deux prises de parole, sans attendre que la parole lui soit donnée.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour des séances du 11 juin 2026 et séance de relevé du 16 juin 2026

- La Municipalité demande que les points 10.6 et 10.7 relatifs à la place du Marché (2026/P21 et 2026/P20) soient traités lors de la séance du 16 juin 2026 afin de lui permettre de répondre à une demande formulée par un commissaire concernant la chronologie des actions entreprises par le service travaux, espaces verts et entretien face aux problématiques rencontrées et coûts supplémentaires de ce projet.
- Au point 13.3, dépôt d'une interpellation intitulée « Lido, des habitants, un patrimoine et un commerce centenaire en danger ». Les délais d'annonces et de recours de la part des locataires ne correspondant pas à l'agenda du Conseil, Mme la Présidente a validé cette interpellation comme étant urgente.
- Pour rappel, l'ordre du jour est validé pour les deux séances et ne peut donc pas être modifié lors de la séance de relevé.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel qu'amendé.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation de délai, à la séance du 3 septembre 2026, pour répondre à l'interpellation de Mme Sarah Dohr (VL) « La politique de drogues et l'observatoire social à Vevey » (2^e prolongation de délai), ainsi qu'à l'interpellation de Mme Sarah Dohr (VL) « Transparence et traitement des pétitions déposées à la Municipalité (2015-2026) » et à l'interpellation de M. Cyril Gros (da.) « 30km/h : un engagement à mener à bien »
- Le service du vin au Marché folklorique par le Conseil communal se déroulera le samedi 22 août. 25 personnes sont nécessaires. Le futur président reviendra durant l'été avec davantage d'informations.
- L'apéritif de fin de législature se déroulera sur l'espace de la place du Marché qui vient d'être rénové, devant l'Hostellerie de Genève et le Lisbonne, avec qui nous travaillerons pour le buffet. Merci à l'équipe des manifestations qui coordonne tout cela avec le sourire !

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 7 mai 2026 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

Néant.

6. Elections

Néant.

7. Nominations

Néant.

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

M. C. Tolusso remarque que le Conseil communal se réunit traditionnellement le jeudi, jour réservé aux séances des conseils intercommunaux. Pour la première fois, le Conseil se réunira cette année un mardi, ce qui montre qu'un changement est possible. Peut-être faudrait-il réfléchir à la possibilité de siéger un autre jour que le jeudi, ce qui faciliterait la coordination avec les organismes intercommunaux ?

Mme la Présidente rappelle que la question a déjà été posée aux groupes. Elle laisse le futur président voir ce qu'il entend faire de cette suggestion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis/Rapport-préavis

9.1 Adoption du Règlement des bourses d'études ou d'apprentissage du Fonds « Fondation de Palézieux » du 30 mars 2026 (2026/P12)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	PS	M.	Pierre Butty
<u>Membres :</u>	PLR	Mme	Maria Boissard
	PLR	M.	Laurent Cornu
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	da.	M.	Alain Gonthier
	da.	Mme	Sandra Jamet
	PLR	M.	Peter Keller
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	Verts	Mme	Valérie Zonca
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	Verts	Mme	Caroline Gigon
	PLR	Mme	Sandra Marques
	VL	M.	Roger Pieren
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	UDC	---	
	EAV	---	

9.2 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulé « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » (2026/RP18)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	da.	M.	Cyril Gros
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	M.	Eric Bays
	UDC	M.	Moin Danaï
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	VL	M.	Jérôme Christen
	PLR	M.	Victor Marinelli
	LCVL	M.	Akram Moussetaïni
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
	PS	---	
	UDC	---	
	EAV	---	

9.3 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Mickael Bertschy (VL), intitulé « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire (2026/RP19)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence et rapport :</u>	LCVL	M.	Jacques Vernier
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	PLR	Mme	Sandra Marques
	da.	M.	Elliott Messeiller
	VL	M.	Roger Pieren
	da.	M.	Hervé Queyranne
	PLR	M.	Pedro Teixeira
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	PLR	Mme	Maria Boissard
	VL	M.	Jérôme Christen
	da.	Mme	Carole Meyer
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	UDC	---	
	EAV	---	

10. Rapports des commissions

10.1 Gestion et comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2026/P10)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 10/2026, du 30 mars 2026, sur la gestion et les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera,
- VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera.

10.2 Gestion et comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2026/P11)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 11/2026, du 30 mars 2026, sur la gestion et les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.3 Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22)

Rapport : Mme Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 22/2026, du 11 mai 2026, concernant les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22),
- VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

10.4 Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2025. Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2025 (2026/C08) (2026/P13)

Rapport général de la Commission de gestion : M. Laurent Cornu

Rapports des sous-commissions

Secrétariat municipal (SMU)

Bureau de la durabilité (DUR)

Bureau de l'animation – jeunesse (ANI)

Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ECO)

Musée Jenisch Vevey (MJV)

Service des relations humaines (RHU)

Service des finances (FIN)

Dominique Besson

Pierre Butty

Alexandre Beausire

Pierre Butty

Cyril Gros

Dominique Besson

Sarah Dohr

Service des systèmes d'information (SYS)	Elliott Messeiller
Service des affaires intercommunales (SAI)	Pierre Butty
Service accueil et population (ACC)	Jennyfer Vincent
Service de la cohésion sociale (COS)	Jennyfer Vincent
Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)	Jennyfer Vincent
Service de la culture (SCU)	Sarah Dohr
Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)	Elodie Sierro
Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)	Pierre Butty
Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)	Cyril Gros
Comptes	Sarah Dohr
Vœux	Pierre Butty

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen de cet objet. Le rapport de gestion de la Municipalité sera examiné chapitre par chapitre, en parallèle au rapport de la commission de gestion. Les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traités ensuite, n'étant pas soumis à votation.

Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

M. J. Christen déplore une nouvelle fois l'état des drapeaux de l'Office du tourisme, qui sont en piteux état depuis longtemps. Il peine à comprendre pourquoi rien ne se passe. A propos des travaux de la place du Marché, on lit dans le rapport de la commission de gestion que ceux-ci ne devaient pas gêner le public pendant les Fêtes, mais que malheureusement l'accès à la rue du Léman était fermé lors du lancement du marché de Noël. Où se trouve cette rue du Léman, à moins qu'il ne s'agisse de la rue du Lac ?

M. V. Imhof, municipal, répond que le problème des drapeaux a été signalé à plusieurs reprises ; il le fait encore une fois par écrit. Pour le 2^e point, il s'agit effectivement de la rue du Lac et non du Léman.

Bureau de l'animation-jeunesse

M. G. Gavin revient sur la remarque de la commission de gestion, qui trouve que le service fait un excellent travail avec seulement 2,5 EPT. Le bureau de l'animation jeunesse réalise effectivement un super travail, notamment pendant Animal. Peut-être faudra-t-il s'en rappeler lors de l'examen du budget pour voir si des postes supplémentaires sont nécessaires pour faciliter leur travail et leur permettre de toucher des tranches d'âge difficiles à atteindre.

Service de l'urbanisme et de la mobilité

M. A. Gonthier remarque que la commission de gestion parle, pour l'avenue Nestlé, de câbles de la ligne de bus. Or, il n'y a pas de câbles de trolleybus à cet endroit. Qu'en est-il ?

M. P. Butty répond que cette remarque touche le carrefour, à l'entrée de l'avenue Nestlé, où des câbles partent sur l'avenue Général-Guisan. Avec les nouvelles plantations, des personnes craignent que ces arbres, une fois qu'ils auront poussé, atteignent les câbles, ce qui pourrait poser des problèmes.

M. A. Gonthier, en page 47 du rapport de la commission de gestion, au niveau des procédés de réclame, revient sur la question de la route de St-Légier. La Municipalité n'en parle pas dans son rapport. Peut-on obtenir des éclaircissements ?

M. L. Cornu ne peut répondre à cette question. Il se renseignera et reviendra ultérieurement sur le sujet.

Service de la culture

M. G. Gavin se dit étonné par le rapport de la commission de gestion relatif à l'association PANO. Une interpellation avait effectivement été déposée, mais cette espèce de chasse aux sorcières lui paraît très étrange. Est-ce la mission de la commission de gestion de faire ce genre de choses ?

M. L. Cornu remarque qu'une demande a été formulée par un membre de la commission et que la commission a reçu les statuts de l'association.

Service Bâtiments, gérance et énergie

M. J. Christen remercie la commission de gestion pour son travail remarquable. Elle a formulé un certain nombre de vœux qu'il trouve extrêmement positifs et constructifs. Concernant le Café du Bois d'Amour, on lit que la Municipalité et les services conviennent que les abords de la place du Marché manquent globalement de toilettes publiques. Or, la Municipalité ne peut nier qu'elle avait été avertie au moment où le Conseil a voté le crédit. Le problème a été soulevé, notamment une demande d'ouverture des toilettes lorsque l'établissement est fermé. Or, rien ne bouge. Cet endroit voit beaucoup de passage, de touristes, de manifestations, il doit être mieux doté en toilettes publiques, en particulier en dehors des heures d'ouverture du restaurant.

M. P. Molliat, municipal, répond que l'idée était d'attendre l'entrée en fonction de ces WC. Après un exercice complet, on constate effectivement qu'elles sont sous-dimensionnées lors de manifestations spécifiques ou autres, et qu'il faut installer un appoint extérieur. Il rappelle toutefois la proximité des toilettes publiques au débordement et à la place Scanavin en dehors des horaires d'ouverture du restaurant. Mais une réflexion est en cours pour le haut de la place du Marché.

Service des travaux publics, espaces verts et entretien

M. J. Christen revient sur la remarque de la commission concernant l'augmentation des surfaces d'espaces verts. La question se pose de savoir si le service dispose de suffisamment de ressources pour gérer cette charge d'entretien supplémentaire. Il est répondu que les projets qui sont menés ont forcément des conséquences et que les besoins augmentent. La tendance se ressent aussi sur le secteur de la propreté urbaine et des effectifs supplémentaires seront demandés, sous peine de mettre le personnel en surcharge. Lorsque la question a été posée au niveau de la place Robin, on a répondu que tout allait bien, qu'on ne savait pas s'il y aurait une augmentation, mais qu'en principe il y aurait une diminution des coûts et que cela s'équilibrerait. Or, on constate que ce n'est pas le cas. Débétonner et créer des espaces verts offre beaucoup d'avantages, mais cela a aussi des conséquences.

M. L. Cornu remarque qu'après de longues études, la commission a découvert que les WC du parking de la Vieille Ville étaient gérés par l'ASR. Il demande que ces WC restent toujours ouverts, y compris le week-end.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2025,

VU les rapports de la commission de gestion,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée concernant les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion.

M. le Syndic remercie les membres de la commission de gestion pour leur travail. C'est toujours intéressant pour la Municipalité d'être ainsi questionnée par la commission de gestion. Ce rapport de gestion reflète le travail des 650 personnes qui œuvrent au sein de l'administration communale. Au nom de la Municipalité, il les remercie pour leur engagement tout au long de l'année et le Conseil pour son vote unanime.

10.5 Comptes communaux de l'exercice 2025 (2026/P14)

Rapport : Mme Sarah Dohr

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen des comptes (donner d'abord la parole à M. le Syndic, puis faire un tour de table de tous les responsables des groupes avant d'examiner la brochure dicastère par dicastère, en parallèle au rapport de la commission de gestion, puis enfin passer au vote).

M. le Syndic présente différents tableaux et donne quelques explications qui permettent de mieux appréhender les comptes communaux. Il remercie l'ensemble du service des finances, et notamment sa cheffe de service, pour le travail accompli sur ce bouclage des comptes 2025.

M. R. Schweizer intervient concernant l'augmentation de la fortune des personnes physiques. Connaît-on l'origine de cette augmentation (retraits 2^e pilier, héritages) ?

M. le Syndic ne dispose pas de ces informations, qui relèvent probablement du secret fiscal. Il regrette que la commission n'ait pas soumis son rapport à la Municipalité, ce qui lui aurait permis de corriger certaines erreurs. En page 4, il conteste l'idée d'une diminution artificielle des charges de fonctionnement. La réaffectation de certaines dépenses vers les investissements corrige une pratique antérieure qui était erronée. Cette méthode évite d'amortir les investissements en une seule année – possible si l'on était assis sur un tas d'or, mais ce n'est pas le cas de Vevey – et permet de se rappeler qu'un jour il faudra procéder à leur renouvellement, soit par des fonds propres, soit en recourant à l'emprunt. Les charges ne sont pas supprimées, mais diluées dans le temps via les

amortissements. Corriger une pratique qui était questionnable n'a donc rien d'artificiel. S'agissant des réserves, le rapport mentionne que le patrimoine financier est largement sous-évalué à sa valeur nominale pour les actions et non-réévalué pour l'immobilier. Ce n'est pas un choix politique, mais les normes comptables ne permettent pas de réévaluer notre patrimoine financier malheureusement, parce que cela permettrait d'avoir un bilan qui reflète davantage la réalité. Enfin, concernant la nouvelle péréquation, il précise que la baisse de 33% à 17% concerne uniquement la part communale à l'augmentation de la facture sociale, mais que sur la totalité de celle-ci, on paie bien plus que 17%. Quant à la disparition d'indicateurs dans le rapport du fiduciaire que regrettent plusieurs commissaires, la Municipalité a intégré ces indicateurs dans sa communication relative à l'endettement. Ils n'ont donc pas disparu, mais sont réapparus ailleurs.

Mme la Présidente donne la parole aux groupes :

Mme E. Carruzzo Evéquo (Les Vert.e.s) : « Au nom du groupe des Vert.e.s, je souhaite d'abord remercier la Municipalité et le service des finances pour la qualité du travail fourni. Nous relevons que l'équilibre budgétaire est toujours difficile à atteindre, malgré un autofinancement positif. Nous sommes néanmoins conscients que les défis qui nous attendent sont nombreux et nécessiteront aussi des investissements. Nous aimerions relever que l'autosuffisance énergétique nous semble plus que nécessaire avec la hausse des charges. Il est donc important de se concentrer sur des projets visant à produire notre propre énergie et à en consommer moins via un meilleur assainissement. Nous saluons les investissements qui correspondent à des priorités que nous portons : la durabilité, la mobilité douce, l'énergie, l'accueil de jour, les écoles, les espaces publics et les infrastructures collectives. L'an dernier à la même période, nous demandions que des indicateurs financiers nous soient fournis : c'est chose faite et nous en remercions le service des finances et la Municipalité. Le groupe des Vert.e.s acceptera donc les comptes 2025. »

M. J. Christen (VL) : « Lors du débat sur le budget 2025, nous avons dit que la Municipalité payait son optimisme béat quant aux recettes fiscales des personnes morales et de l'impôt sur le capital. Alors qu'elle avait été avertie ces dernières années que le risque de baisse était quasi couru d'avance. Rebelote lors du débat sur le budget 2026, nous y croyons toujours et espérons que cela va finir par rentrer, nous avons répété que nous ne pouvions pas nous permettre de bâtir un édifice financier sur le sable mouvant de recettes aléatoires, notamment celles liées à l'imposition des entreprises. Nous devons malheureusement constater que l'histoire se répète : le budget 2025 prévoyait des recettes de 37,5 millions et elles plafonnent aux comptes à 28,6 millions, soit une baisse de 24%. Le groupe Vevey Libre tient donc à rappeler à la Municipalité qu'on ne construit pas un avenir durable avec des revenus météorologiques : agréables quand ils tombent, dommageables quand ils s'éclipsent. Nous allons donc être contraints de faire des choix si nous ne voulons pas excessivement péjorer notre situation financière. Ce débat aura lieu naturellement lors du budget au mois de décembre. En attendant, le groupe Vevey Libre acceptera ces comptes. »

Mme S. Marques (PLR) : « Alors que nous examinons ce soir les comptes de notre commune, nous arrivons également au terme d'une législature. C'est donc l'occasion de porter un regard sur le travail accompli et sur les défis qui nous attendent. Avant toute chose, permettez-moi d'adresser les remerciements du groupe PLR à la commission de gestion, en collaboration avec la commission des finances. Tout au long de cette législature, ses membres ont accompli un travail considérable d'analyse, de contrôle et de suivi. Auditions des services, examen approfondi des rapports, visites sur le terrain, vérifications et questionnements parfois exigeants : autant de tâches souvent peu visibles, mais essentielles à la transparence et à la bonne gouvernance de notre commune. Leur engagement, leur rigueur et leur esprit critique méritent aujourd'hui notre reconnaissance. À la lecture des comptes et également à la communication de la Municipalité concernant l'endettement, certains passages ont retenu notre attention. On peut notamment y lire qu'il convient de poursuivre les efforts visant à renforcer l'autofinancement, de maintenir une vigilance quant à l'équilibre financier et de veiller à ce que le rythme des investissements reste compatible avec les capacités de la commune. Depuis plusieurs années, nous répétons exactement la même chose : maîtriser l'endettement, renforcer l'autofinancement et définir des priorités claires. Nous espérons simplement que ces constats ne resteront pas de belles phrases dans un rapport, mais qu'ils se traduiront désormais par des actions concrètes. Car, au final, ce ne sont pas les mots qui assainissent les finances publiques, mais bien les décisions prises. À l'heure où cette législature s'achève, nous tenons à remercier également la Municipalité sortante pour le travail accompli au service de notre ville. Nous n'avons pas toujours partagé les mêmes visions, mais nous saluons l'engagement de chacune et chacun. Nous adressons également nos meilleurs vœux à la nouvelle Municipalité. Nous comptons sur elle pour faire preuve de pragmatisme, de responsabilité et surtout de sens des priorités. Car gouverner, c'est parfois devoir choisir, et accepter que l'on ne puisse pas tout faire en même temps. Enfin, nous souhaitons remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Vevey. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement permettent à notre commune de fonctionner au quotidien, parfois dans des contextes complexes et délicats. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance. Et pour finir, le groupe PLR acceptera à la majorité les comptes qui nous sont présentés ce soir, même s'il restera vigilant. »

Mme J. Minacci (da.) : « Le groupe décroissance alternatives salue les comptes présentés par la Municipalité. Nous remercions aussi le travail du personnel de l'administration qui œuvre toute l'année pour le bien de notre ville. Au terme de cette législature, nous saluons le fait qu'avec une large majorité de gauche à la Municipalité et un fort soutien au Conseil communal, il est possible de mener à la fois des projets ambitieux pour la population veveysanne tout en garantissant des finances saines. Nous avons soutenu ces investissements nécessaires dont nous voyons les fruits aujourd'hui : réaménagement de la place du Marché, végétalisation des espaces publics comme à la rue du Collège, à l'entrée ouest de la ville à l'Avenue Nestlé ou encore au préau du collège de la Veveyse. Les projets de réaménagement de la place Robin et du Jardin Doret pour les adapter aux besoins de la population et à l'évolution du dérèglement climatique vont dans le même sens. Nous saluons les initiatives de la Ville en matière de rachat et de rénovation de bâtiments, d'implémentation d'une politique de durabilité ou encore de développement des énergies renouvelables. Elle est parvenue à mener de front la lutte contre le dérèglement climatique et un investissement social important, que cela soit l'augmentation du nombre de places en crèches ou encore une politique de cohésion sociale forte, qui favorise la qualité de vie des habitants et habitantes de Vevey, seniors, jeunes, travailleurs, travailleuses, parents, migrants. Nous saluons finalement les différents investissements pour les écolières et écoliers, via la rénovation de la Cheneau ou encore le collège provisoire de l'Aviron. L'évaluation de la santé d'une commune par l'unique biais de l'équilibre des comptes est réductrice. Que vaudraient des chiffres positifs si en même temps les parents ne trouvaient pas de places en crèches, que les loyers laissés à la seule spéculation immobilière augmentaient, que les rénovations de bâtiments étaient repoussées ou encore que les espaces publics restaient inadaptés aux usages, à la densification d'un quartier ou au dérèglement climatique ? Quant à la dette, il faut ici rappeler deux choses : 1) la dette financière de la ville n'existe pas en réalité : ses réserves latentes sont supérieures. La Ville a une fortune positive dans l'absolu, et celle-ci ne fait que s'accroître silencieusement en raison de la valorisation spéculative de ses propriétés immobilières, 2) la dette d'une ville n'est pas que financière, elle est aussi sociale et écologique. Ces trois dimensions doivent être considérées ensemble et à valeur égale pour construire des budgets qui répondent en premier lieu aux besoins de la population. Dès lors, nous invitons la nouvelle Municipalité à faire preuve de courage politique, sans se laisser influencer par les éternelles alarmes d'un certain bord politique. La priorisation que tout le monde appelle de ses vœux ne doit pas se limiter à l'état de nos finances. Nous continuerons à défendre la priorisation des besoins de la population, qu'ils soient sociaux ou écologiques. »

Mme C. Pilloud (UDC) constate qu'un abîme, aussi grand que le déficit de la commune, sépare la position de l'UDC de celles des groupes qui l'ont précédée. Des comptes moins mauvais que prévu ne font pas de bons comptes. Néanmoins, le groupe UDC, parce que ces comptes sont véridiques, parce que du personnel s'est donné toute l'année pour travailler pour la population, parce que la commission de gestion et la commission des finances ont effectué un travail remarquable, acceptera ces comptes. Mais face à ce déficit abyssal que nous creusons davantage chaque année, et vers lequel la Municipalité chaque mois de décembre nous propose de faire un pas plus, le groupe UDC aimerait que la Municipalité, qui travaillera cet été sur le budget, garde ces chiffres en mémoire. De même, il exhorte le Conseil communal qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet prochain à garder ces mêmes chiffres en mémoire au moment d'accepter ou refuser des investissements et demandes de crédits. Enfin, lorsqu'elle entend le Syndic expliquer la « surprise » – les rentrées fiscales ne sont pas celles attendues – elle rappelle que des sociétés fiduciaires et d'audit disposent d'outils permettant de lisser sur 10 ans les rentrées fiscales, ce qui permet de mieux voir où nous allons et de cesser de naviguer à l'aveugle.

Mme C. Amiguet (PS) : « Le groupe socialiste tient lui aussi à remercier la Municipalité et les membres de l'administration communale pour leur travail, ainsi que les commissions de gestion et des finances. Nous voici arrivés au terme de cette législature, et ce que l'on peut tout d'abord relever, c'est que le plafond d'endettement et la capacité de cash-flow, fixés à 30 millions, demeurent globalement maîtrisés, ce qui, comme le souligne la Commission de gestion dans son rapport, est plutôt rassurant. Certes, le taux d'endettement brut est en hausse, passant de 156,1 % à 187,5 %, reflétant une augmentation de la dette liée aux investissements. Mais cette hausse doit toutefois être relativisée par l'existence d'importantes réserves latentes non valorisées au bilan, qui se montent à 142 millions de francs. De même, le poids des intérêts et de la dette diminue, grâce à des conditions d'emprunt favorables et à de bons revenus financiers. La charge financière reste donc à un niveau acceptable. Il faut également souligner l'amélioration de la marge d'autofinancement, qui progresse de 3,2 à 6,9 millions, bien que cela reste insuffisant pour financer les investissements sans recourir à l'emprunt. Toutefois, malgré des indicateurs globalement en amélioration, la commune doit maintenir une gestion financière rigoureuse, en particulier pour maîtriser l'endettement et assurer la compatibilité entre ambitions d'investissement et capacité financière à moyen terme. Par ailleurs, il faut souligner que le contexte économique se détériore, ce qui rend plus indispensable encore les efforts de maîtrise budgétaire. Dans ce contexte, nous appelons à la poursuite d'indicateurs fiables permettant des choix éclairés et transparents. Une politique budgétaire solide permettra de poursuivre la politique d'investissement importante qui est nécessaire afin d'améliorer le cadre de vie et les prestations offertes à la population. Nous pouvons donc en conclure que la situation n'est pas alarmante à court/moyen terme, mais la trajectoire financière reste fragile. Il faudra donc renforcer durablement l'autofinancement afin de ne pas ralentir le rythme des investissements pour répondre aux défis à venir. »

M. M. Vidoz (LCVL) indique que son groupe soutiendra l'adoption de ces comptes, qui reflètent la réalité. Il tient toutefois à nuancer un point : si les prévisions initiales tirées des chiffres de l'ACI semblaient fiables lors de l'établissement du budget, le décalage constaté avec les impôts étrangers était inévitable. Le message à tirer est la nécessité de prudence dans l'estimation des rentrées fiscales provenant des entreprises. Il suggère donc de modérer peut-être notre optimisme sur ce poste, tout en rappelant que les personnes physiques ont, elles, fait leur part, avec les rentrées fiscales qui étaient attendues. Il faudra en tenir compte et ne pas simplement tenter d'augmenter les taux d'imposition pour tout le monde, tant les personnes physiques que morales.

La brochure des comptes est examinée service par service. *[Seuls les postes qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr]*

M. J. Christen revient sur la remarque formulée en page 7 du rapport de la commission concernant l'absence simultanée de plusieurs responsables de service, et parfois de leurs suppléants, à des séances pourtant centrales dans le processus de contrôle politique des finances communales. Cette situation paraît inédite. Il aimerait comprendre comment une telle situation est possible, en particulier au service de la culture, qui donne l'impression d'être décapité.

M. le Syndic répond que ces absences résultent de différentes circonstances. La concentration de l'examen des comptes sur 2,5 jours complique la disponibilité des collaborateurs. La plupart des services ont un chef de service et un adjoint et c'est le rôle de l'adjoint de remplacer le ou la cheffe de service en cas d'absence. Concernant le service de la culture, une conjonction d'absences non planifiées a contraint la Municipalité à nommer temporairement un chef de service pour parer à l'urgence et assurer la direction. Aujourd'hui, la situation se stabilise et les mesures prises ont permis de garantir toutes les réponses aux questions de la commission. Il profite d'avoir la parole pour corriger plusieurs points du rapport de la commission de gestion :

Service des finances

190.3182.01 – Frais de gestion du site internet www.vevey.ch

La commission de gestion, en page 9 de son rapport, parle de la refonte de la page d'accueil, du fait que ce projet est mis en attente, mais que cela ne nécessitera pas de budget intermédiaire en 2027. La notion de budget intermédiaire n'existe pas, mais il n'y a pas d'inquiétude financière à avoir. L'objectif est de pouvoir améliorer la recherche notamment des documents et la première partie, plus technique, fait référence à la réponse à l'interpellation de M. M. Danaï.

190.3313.17 – Amort. renouvellement informatique 2025 – Hardware

190.3329.01 – Amort. renouvellement infrastructure centrale informatique – Licences

La commission indique que ces montants n'avaient pas été budgétés initialement. C'est vrai, mais ce n'est pas à dessein. Le préavis a été accepté au début de l'année 2025, dès lors la Municipalité ne pouvait pas prévoir au budget les charges d'amortissement d'un préavis qui n'avait pas encore été validé par le Conseil communal. Il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une question de temporalité entre l'adoption du préavis et la rédaction du budget.

220.4012 – Impôts sur le capital des personnes morales

Contrairement à ce que pourrait faire croire la formulation de la commission concernant l'accord fiscal entre La Tour-de-Peilz et Vevey au sujet d'une entreprise spécifique dont on imagine aisément le nom, la répartition d'une partie des recettes fiscales entre les deux communes n'est pas une mesure nouvelle, mais le fruit d'un accord de longue date qui n'est aucunement remis en question.

Brochure des comptes : Fonds de réserve du bilan (p. 222)

Contrairement à ce qu'écrit la commission, ce ne sont pas les fonds liés aux égouts et au FEDD qui feront l'objet d'une analyse approfondie, leur mécanisme d'alimentation et de distribution étant déjà strictement encadré par un règlement. La réflexion portera sur tous les autres fonds qui ne bénéficient pas de tels dispositifs réglementaires.

Brochure des comptes : Etat des rentiers spéciaux gérés par la Commune (p.237 - 238)

La commission parle de structures considérées comme des personnes morales de droit privé selon une organisation voulue historiquement par le Canton de Vaud et qui ne peuvent pas être dissoutes librement. Cela concerne dans les faits la Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt, dont le but initial était que les Veveysans et les Veveysannes ne paient plus d'impôts sur le revenu. C'est une personne morale de droit public qui a été constituée

sur décision du Grand Conseil. Sa dissolution et son intégration dans les comptes communaux ne pourraient donc pas s'opérer librement.

Secteur famille

58206.3012 – Unité d'accueil parascolaire Charmontey

M. G. Gavin s'interroge sur les écarts constatés entre les charges 2025, le budget 2025 et les comptes 2024 concernant les salaires du personnel auxiliaire des unités d'accueil parascolaire (UAP). Pourquoi ces divergences, qu'on retrouve dans plusieurs UAP ? Ne serait-il pas temps de pérenniser quelques postes puisque ces structures ne semblent pas pouvoir fonctionner avec les effectifs prévus, ce qui prêterait l'accompagnement des enfants et les équipes d'encadrement ?

Mme L. Willommet, municipale, constate que cette question est récurrente ; elles sont traitées au mieux. Une partie des postes a déjà été pérennisée il y a quelques années, mais le recours à des sociétés intérimaires reste nécessaire pour pallier les besoins ponctuels. Ce secteur est sous pression, sujet à pénurie, avec un taux d'absentéisme élevé. On essaie constamment de trouver des solutions en concertation avec les différentes structures d'accueil. La Municipalité prend note de la remarque et examinera la situation dans le cadre du prochain budget. Elle saisit également cette occasion pour rectifier plusieurs imprécisions contenues dans le rapport de la commission de gestion. Tout d'abord, la personne mentionnée comme étant responsable du secteur FAM et spécialiste des finances au sein du dicastère est en réalité répondante finances et administration du RéseauVV et du secteur famille. L'entretien des parcs et zones de loisirs ne se limite pas uniquement aux terrains de football de Copet, mais concerne l'ensemble des terrains de Vevey. Le rapport parle du secteur Etablissement primaire et secondaire, mais il s'agit en réalité du secteur Education. Au chapitre de l'achat de produits alimentaires, il est dit que les classes sont montées à la Cheneau, mais ce bâtiment est en travaux et ne pouvait donc pas accueillir de classes en 2025 ; elles sont montées aux Mosses. Au sujet des subsides pour les activités scolaires extérieures, on lit que le maintien d'enveloppes relativement élevées permet de garantir les moyens nécessaires pour soutenir les projets des écoles. Cela ne correspond pas à ce qu'elle a voulu dire, à savoir qu'on maintient un budget en imaginant que toutes les classes, chaque élève a droit à sa part (cours d'écoles, etc.). Parfois certaines classes ne partent pas ou n'utilisent pas tout l'argent disponible, mais le choix est de maintenir le budget pour que, le cas échéant, l'ensemble des élèves puissent utiliser l'entier du budget. L'idée n'est pas de gonfler artificiellement le budget. Au niveau des subsides pour les courses d'école, la commission écrit qu'un subside cantonal de CHF 120.- par enfant est versé lorsque des courses d'école sont organisées sans moniteurs J+S. C'est inexact. Ce montant constitue en réalité un subside supplémentaire accordé lorsque le nombre requis de moniteurs J+S est atteint, et non une compensation en cas de manque de subside J+S. En page 17, la commission mentionne l'ouverture de Gilamont sur deux sites distincts selon les tranches d'âge, mais il n'y a pas deux sites distincts pour Gilamont.

M. G. Gavin ne se déclare pas satisfait de cette réponse. Du personnel éducatif arrive chaque année sur le marché ; il se dit donc assez surpris que tout l'argent ne soit pas alloué à des postes pérennes mais que, pour la même unité d'accueil parascolaire, autant d'argent soit dépensé en emplois auxiliaires. Il se réjouit pour sa part de la révision du statut du personnel, qui tarde à venir mais qui permettra de traiter les travailleuses et travailleurs sociaux mieux qu'il ne le fait actuellement. Pourquoi continuer à faire appel à des sociétés d'intérim qui offrent des salaires moindres à ce qu'ils devraient être ? Qu'en est-il de la révision du statut du personnel ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que les besoins du terrain sont connus et que les postes vacants ne sont pas laissés indéfiniment en attente. Des variations se produisent parfois pendant l'année et nécessitent l'engagement de personnel temporaire, qui se retrouve forcément sur les comptes du personnel auxiliaire.

M. le Syndic ajoute que des consultations sont en cours au sein de l'administration sur des thématiques précises du statut du personnel. La partie politique arrivera dans un 2^e temps, probablement d'ici la fin de l'année. La délégation du personnel se montre pour l'heure très satisfaite du mécanisme de consultation mis en place. 2028 pourrait s'inscrire comme une cible potentielle pour la révision du statut du personnel communal.

Mme L. Willommet, municipale, précise que la Municipalité est pleinement consciente des conditions de travail toujours plus compliquées qui sont celles du personnel des structures d'accueil. Des aménagements sont régulièrement opérés et cette révision permettra de veiller davantage encore à ce domaine-là. Mais tout cela impliquera potentiellement des coûts supplémentaires.

Mme E. Lopez ne voit rien de choquant au fait que les rapports ne soient pas validés ou relus par la Municipalité. Compte tenu de la séparation des pouvoirs, il est important de garder ces espaces de travail distincts. Merci toutefois à la Municipalité d'avoir précisé certains éléments du rapport qui n'étaient peut-être pas tout à fait exacts ou prêtaient à interprétation.

Sécurité

600.4232 – Recettes abonnements et tarif horaire Parking Vieille-Ville

M. P. Chiffelle constate que, contrairement aux prévisions budgétaires, les recettes ont diminué et que dans le but d'attirer davantage de visiteurs temporaires, on a diminué le nombre d'abonnements. Le rapport indique que la municipale en charge promet de demander des explications à l'ASR, qui gère ce parking. Quelles explications a-t-elle obtenues ? De manière plus générale, des discussions informelles ont évoqué à plusieurs reprises l'opportunité qu'il y aurait à reprendre la gestion de ce parking par la Ville. Où en est-on ? Cette reprise résoudrait également le problème apparemment lancinant des toilettes publiques.

Mme A. Melchior, municipale, répond que les explications sont données dans le rapport. Ce qui explique la différence de recettes entre le budget et les comptes, c'est simplement la fin des abonnements pendulaires. Par rapport à l'ouverture des toilettes 24/24, la demande a été soumise à l'ASR et c'est en cours de traitement.

M. P. Chiffelle remarque que cette réponse figure dans le rapport, qui dit aussi que la municipale allait interpellier l'ASR, dont elle est membre du Comité de direction, pour connaître les raisons de cette évolution. La réponse est qu'il y a moins d'abonnements et moins de visiteurs, mais quelle est exactement cette évolution, quelles sont les réponses qu'elle a obtenues puisqu'elle a dit en commission qu'elle allait se renseigner ?

Mme A. Melchior, municipale, répète que la réponse est celle qui figure dans le rapport. Il s'agit simplement d'un souci de coordination entre les réponses données à la commissaire et ce qui figure dans le rapport. Il n'y a pas deux moments, avec des réponses plus étayées l'une que l'autre.

Mme S. Dohr confirme qu'elle a omis de supprimer la phrase disant que Mme A. Melchior allait se renseigner. La réponse lui est parvenue en date du 26 mai, indiquant effectivement que la diminution d'encaissement résulte de la suppression des abonnements.

M. P. Molliat, municipal, indique qu'il a eu l'occasion de parler de la reprise du parking avec le directeur de l'ASR pas plus tard que mercredi. La Ville est en train de commencer à gérer d'autres parkings, se pose donc très sérieusement la question de rapatrier la gestion de celui-ci également. Cette gestion par l'ASR est un héritage de la police municipale qui, comme d'autres, se résorbe avec le temps. C'est donc bel et bien une piste qu'on creuse.

Service de la cohésion sociale

700.3170 – Frais de réceptions et de manifestations

Mme J. Minacci constate que le service explique avoir dû limiter certaines dépenses durant l'année à cause d'une situation de sous-effectif. Concernant le programme Gingko, le service indique que les ressources actuelles ne permettent pas toujours d'assurer la qualité des prestations, ce qui paraît quand même problématique. La Municipalité a-t-elle pris des mesures pour répondre à ces soucis d'effectifs et pour assurer les prestations qui sont attendues de ce service ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond que pour dépenser à bon escient, il faut des personnes qui puissent travailler en amont. Plusieurs mesures ont été prises. En préambule, elle revient sur l'intervention de M. J. Christen sur la capacité de la Municipalité à gérer ses chefs de service, qu'elle ne trouve pas tout à fait correcte vis-à-vis du service de la cohésion sociale. Lorsqu'une cheffe de service, qui a déjà une équipe en sous-effectif, a posé une semaine de vacances depuis longtemps, on ne lui demande pas d'annuler sa semaine de congé pour une heure de séance, même avec la commission de gestion. Une autre personne était en formation. Plusieurs postes mis au concours récemment concernent le service de la cohésion sociale, notamment un poste d'adjointe ou d'adjoint à la cheffe de service. La commission de gestion relève à juste titre que 2025 a été une année de construction stratégique ; il faut maintenant engager les personnes pour mener cette stratégie. Par rapport au programme Gingko, une augmentation des effectifs ne garantirait pas forcément le maintien de la qualité d'accueil actuelle et poserait des problèmes de locaux. Concernant le travail social de proximité, un recrutement est en cours, puisque le responsable actuel part à la retraite. Cela nécessite de revoir le dispositif et la stratégie afin de répondre aux besoins du terrain. Les prestations sont assurées grâce à des personnes extrêmement engagées sur le terrain.

814.3653.61 – Association Ekphrasis-Café littéraire

M. P. Chiffelle rappelle que la Commune est propriétaire du Café littéraire et loue l'établissement à des conditions avantageuses liées à l'existence d'une offre culturelle d'une part, d'autre part à l'aspect public de la partie est de la terrasse, où le public devrait normalement pouvoir s'asseoir sans avoir à commander quelque chose. Qu'en est-il de la fin de la programmation culturelle et du caractère public de la partie est de la terrasse ?

Mme A. Melchior, municipale, répond que l'association a effectivement décidé de cesser ses activités d'animation du Café littéraire en 2024. Une mise au concours devrait intervenir durant le 2^e semestre 2026, voire début 2027. Une nouvelle association pourra alors reprendre en charge l'animation culturelle du Café littéraire.

Mme J. Minacci demande s'il est possible de savoir pourquoi cette association a renoncé au projet.

Mme A. Melchior, municipale, répond que l'association, en fonction depuis une dizaine d'années, a décidé de prendre d'autres options personnelles. Un des membres est aujourd'hui directeur du Musée du jeu à La Tour-de-Peilz. L'arrêt de leurs activités vient probablement d'une certaine lassitude et d'une envie de voir autre chose.

M. A. Dormond, municipal, ajoute qu'à sa connaissance, il n'y a pas de contre-indication à utiliser la terrasse de manière libre, sans avoir à consommer, puisque cela fait partie de la convention.

M. F. Vallotton estime que la Ville s'est clairement fait avoir il y a 15 ans, et c'est à nouveau le cas aujourd'hui, parce que le fonds de commerce a été vendu dans le dos de la commune. Il serait temps de se protéger par rapport à ces échanges de fonds de commerce qui ne respectent pas les buts et les objectifs fixés au départ. L'association a cessé de collaborer avec le Café littéraire uniquement pour des questions d'argent.

M. P. Molliat, municipal, indique qu'on essaie aujourd'hui d'intégrer le plus possible les personnes qui possèdent les sociétés auxquelles la Ville loue des locaux pour tenter de se protéger contre les rachats de sociétés, comme cela s'est passé au Café littéraire, où une personne a effectivement racheté la Sàrl à l'équipe précédente, ce qui a permis un changement de projet sans modifier le bail. Aujourd'hui, tout changement de concept passe forcément par un changement de bail, ce qui permet à la Ville de garder la main.

Mme A. Melchior, municipale, confirme que les choses se sont passées à l'insu du service de la culture. La Ville a été mise devant le fait accompli lorsque l'association a cédé son bail au nouvel exploitant.

M. A. Gonthier remarque que le bail contient des conditions d'animation obligatoires. Le détenteur du bail devrait donc être responsable de cette animation, faute de quoi le bail n'est pas respecté, ce qui pourrait conduire à une résiliation par la Ville.

M. P. Molliat, municipal, précise que cette clause ne figure pas dans le bail, mais dans une convention. L'animation culturelle n'était pas clairement définie, difficile donc légalement parlant d'entreprendre des démarches par rapport à cela quand on n'a pas de cahier des charges. C'est précisément ce qu'a été la mission notamment du service de la culture pour repartir du bon pied, à savoir définir un cahier des charges, refaire un appel d'offres et, sur cette base-là, on pourra appliquer ce point de la convention.

M. C. Wahli demande s'il est possible de savoir jusqu'à quand court le bail ?

Mme A. Melchior, municipale, ne peut pas donner la date exacte, mais le bail court jusqu'en 2028.

Bureau animation jeunesse

Mme L. Willommet, municipale, constate, en page 24 du rapport de la commission de gestion, qu'il est noté que l'association La Jouerie est désormais installée au Gilamont. Cette association a toujours été installée à Gilamont, ce n'est pas nouveau. Dire aussi, par rapport à l'intervention de Mme E. Lopez, que le but n'est pas que la Municipalité modifie des propos ou donne des indications politiques, mais dans l'idée de vérification, notamment sur des éléments techniques. Ces rapports représentent un gros travail, réalisé dans des délais très courts, ils peuvent contenir des imprécisions, des erreurs. Les services sont là aussi pour relire, compléter ou corriger certains éléments. C'est dans cette idée-là que la Municipalité est intervenue.

Mme S. Dohr ajoute que la commission de gestion s'est réunie du 19 au 21 mai, durant la période de Pentecôte, raison pour laquelle des responsables étaient en vacances. Normalement, la commission bénéficie de deux semaines pour rédiger son rapport et l'envoyer à la Municipalité, justement parce que des choses peuvent être mal écrites ou mal interprétées. Elle avoue avoir totalement oublié de transmettre ce rapport à la Municipalité. On voit malgré tout que la Municipalité lit attentivement les rapports, rebondit, corrige, et c'est très bien.

M. L. Cornu précise qu'il avait demandé les dates au mois de décembre déjà afin d'anticiper les choses. Les comptes arrivent toujours plus tard, la remise des rapports était demandée pour le 28 mai. Il est heureusement parvenu à supprimer la dernière séance, prévue le 26 mai. Il demande donc un peu d'indulgence. Le mois de mai était très compliqué, merci à la Municipalité de ne pas déposer trop de préavis non plus, qui compliquent encore plus les choses pour tout le monde.

9522.4653.01 – Recettes et sponsoring

M. G. Gavin constate que des revenus sont budgétisés. Est-ce qu'on demande au bureau d'animation jeunesse d'effectuer des recherches de fonds pour certaines de leurs activités, en plus de leur activité d'animation socio-culturelle ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que les intitulés de comptes ne sont pas toujours représentatifs de la réalité. Dans le cas présent, il s'agit d'une subvention cantonale pour la création du Conseil des jeunes ou encore une recette espérée par rapport à la commission Prévention Riviera.

Tableaux complémentaires

M. A. Gonthier lit, en page 4 du rapport, que les réserves latentes de la Ville s'élèvent à 142 millions de francs. Si l'on prend la page 219 (ou 218), on se rend compte qu'en fait 142 millions, c'est ce qui figure au bilan, donc ce n'est pas latent du tout. C'est la valeur totale de tous les immeubles (patrimoine administratif, patrimoine financier et fonds d'urbanisme). A côté de cela, il y a la valeur incendie, qui est la valeur de reconstruction. Certes, ce n'est pas la même chose, mais grosso modo on est à 600 millions pour la valeur incendie. C'est à ce niveau-là qu'on trouve les réserves latentes.

M. le Syndic répond qu'il n'y a pas de réserve latente dans le patrimoine administratif, puisque celui-ci ne peut pas être aliéné. Le patrimoine administratif a aussi une valeur ECA, donc on ne peut pas considérer qu'il y a une valeur latente puisqu'on doit l'amortir à zéro et qu'on ne peut pas le vendre. En revanche, il y a effectivement une réserve latente dans le patrimoine financier. S'ajoute à cela notre portefeuille d'actions, qui sont inscrites à leur valeur nominale et, en tout cas pour une partie d'entre elles, constituent aussi des réserves latentes. Ces 142 millions résultent donc d'une combinaison de réserves latentes du patrimoine financier en regard de la valeur ECA et du portefeuille d'actions.

M. A. Gonthier admet qu'une coïncidence de chiffres l'a peut-être induit en erreur. Est-ce que les réserves dites latentes sont le supplément par rapport à la valeur du patrimoine tout compris ? Cela n'apparaît pas dans les comptes. On dit qu'il y a 142 millions de plus si l'on compte la valeur supplémentaire des actions entre la valeur vénale et la valeur au bilan et la valeur des immeubles du patrimoine financier entre leur valeur vénale et la valeur au bilan et tout ça compris représente 142 millions de valeur supplémentaires qu'on pourrait réaliser si on le devait ? La phrase est juste, mais elle n'est pas assez précise par rapport à la valeur réelle au bilan.

M. le Syndic répond qu'effectivement un chiffre n'apparaît pas dans le bilan, à savoir la plus-value financière qu'on aurait en réalisant tous les actifs par rapport à la valeur qui est inscrite au bilan, mais uniquement pour le patrimoine financier et les portefeuilles d'action, pas pour le patrimoine administratif, qu'on ne peut pas vendre.

Discussion générale

M. Ph. Herminjard se plaint depuis longtemps des comptes qui ne sont pas toujours faciles à lire et à comprendre. L'année dernière, il avait déposé un postulat pour que le Conseil puisse travailler sur des facteurs financiers. Il présente un tableau qui montre ces facteurs financiers (voir annexe au procès-verbal). Lorsque les couleurs sont claires, c'est assez positif, plus c'est foncé, moins c'est bon. Pour 2025, on voit des choses assez positives : le taux d'endettement net est considéré comme acceptable, la quotité d'investissements très importante, la quotité des intérêts net bonne, la quotité de la charge financière acceptable. Le degré d'autofinancement n'est en revanche pas insuffisant, il est même problématique. Il remercie la cheffe du service des finances, qui a repris cinq de ces facteurs dans la communication municipale sur l'endettement. On voit que les résultats sont identiques.

M. E. Messeiller indique qu'en termes de méthodologie de recherche, la première chose est d'expliquer d'où viennent ces indicateurs et comment on les calcule. Il se dit incapable de juger la qualité de cette présentation sans avoir de précisions. Ces résultats n'ont donc aucune valeur à ses yeux.

M. Ph. Herminjard constate qu'on politise le débat, alors qu'il souhaitait parler de chiffres et de valeurs. Il suffit de relire le postulat pour avoir toutes les explications. Cas échéant, il se dit à disposition.

M. A. Gonthier revient sur les alarmes de Vevey Libre et l'UDC. L'exemple de 2025 pour dire que les recettes des entreprises sont aléatoires est un mauvais exemple, puisque les 9 millions qui manquent par rapport au budget reviendront dans les caisses l'année prochaine. Ce n'est donc pas aléatoire, mais différé. Il y a une certaine constance dans ces recettes, qui oscillent simplement d'une année à l'autre. Cela s'explique aussi par les nouveaux modes d'imposition. En page 4 du rapport, on nous dit que la sous-évaluation des réserves latentes subsistera sous MCH2, en page 27, on nous dit le contraire, que MCH2 permettra d'embellir le tableau. Qu'en est-il ?

Mme S. Dohr rappelle que MCH2 est un plan financier suisse implanté dans chaque canton et chaque canton décide s'il veut valoriser tout ce qui est réserves latentes. Le canton de Vaud a décidé de ne pas le faire, donc ce qui figure en page 4 est correct.

M. le Syndic précise que le projet de nouvelle loi sur les communes prévoyait des mécanismes de frein à l'endettement, avec des indicateurs. Il était prévu que chaque commune puisse produire des annexes pour justifier ses réserves latentes. Probablement que si un jour il y a un mécanisme de frein à l'endettement, ce sera important de calculer précisément les réserves latentes pour éviter que certains mécanismes se mettent en place pour rien. Mais effectivement, il n'y aura aucune réévaluation de nos actifs avec le passage à MCH2.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 14/2026, du 20 avril 2026, concernant les comptes communaux de l'exercice 2025,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 soit :

- a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 1'710'478.25
- b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

10.8 Demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey (2026/P15)

Rapport : Mme Sarah Tobler

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 15/2026, du 20 avril 2026, concernant la demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le projet relatif à « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey » ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 420'000.— pour ces réalisations ;

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;

4. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 14'000.— pendant 30 ans.

10.9 Demande de crédit d'ouvrage de CHF 7'746'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey (2026/P16)

Rapport : M. Moïn Danaï

M. E. Messeiller indique que le groupe da. ne s'opposera pas à ce projet, qui propose la rénovation énergétique d'un bâtiment délaissé depuis trop longtemps. Il constate toutefois que la Municipalité a décidé d'augmenter les

loyers de 40% en moyenne après rénovation, alors même qu'aucune rénovation n'a été réalisée pendant près de 50 ans et donc que ces travaux sont déjà rentabilisés, autant par le rendement que cet immeuble a rapporté que par l'augmentation de sa valeur spéculative. La Ville est un acteur immobilier majeur au vu de son patrimoine ; elle a donc une responsabilité importante dans la fixation du prix du marché des logements. Accepter d'augmenter de 40% les loyers de ces logements participera à renchérir les loyers pour tous les locataires de la ville, en réhaussant le « prix du marché » sur lequel les loyers sont partiellement basés. Même si les loyers restent en-dessous des valeurs maximales légales, la hausse est démesurée, ce qui contribuera à chasser les personnes aux revenus les plus modestes hors de la ville, ou alors ce sera à la collectivité publique de financer ces loyers par des subventions.

M. F. Girardoz revient sur un point resté inconnu des membres de la commission, à savoir si la Municipalité sait si la locataire a déposé son recours et, cas échéant, s'il y a eu un effet suspensif ou non.

M. P. Molliat, municipal, ne peut répondre à cette question, mais s'il n'a pas plus d'informations, c'est qu'il n'y a pas eu de recours et que le projet peut avancer. Concernant les loyers, il rappelle que ce projet est très contraint et que le paramètre économique est pratiquement à son minimum acceptable en termes de rentabilité d'un immeuble si l'on veut financer ces travaux. Et si l'on veut maintenir la stratégie d'investissement productif qui a été soutenue par le Conseil communal, on est obligé d'avoir des projets qui au moins s'autofinancent, ce qui est le cas ici. *(Plus tard durant la séance, il confirme qu'il n'y a eu de recours dans les délais et que le projet peut donc avancer comme prévu.)*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (cinq avis contraires et huit abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 16/2026, du 20 avril 2026, concernant la demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 7'746'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 7'746'000.— concernant la demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey ;
2. de financer cette dépense, imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine financier », par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

10.10 Demande de crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey (2026/P17)

Rapport : Mme Diane von Gunten

Mme S. Marques a appris dernièrement que beaucoup des voisins de la propriété sont opposés à ce projet et qu'il n'y a aucune pression de la commune de Corsier pour réaliser quelque chose sur ce terrain. Le risque d'oppositions et d'allongement des délais est donc réel en cas de maintien du projet tel que décrit dans le préavis, quand bien même il paraît très bien sur le papier. Elle s'interroge sur la pertinence de créer une micro-ferme à cet endroit alors qu'il serait possible de collaborer avec les agriculteurs locaux ou d'utiliser le site de La Cheneau, qui va rouvrir tout prochainement, pour des activités pédagogiques. Compte tenu des nombreuses interrogations émises par la commission, elle votera personnellement non à ce projet.

M. J. Spieldenner remarque que le préavis soulève plusieurs questions, relevées par plusieurs commissaires. L'étude ne couvre ni business plan, ni financement à long terme, ni aspects juridiques. Dans le préavis, on lit que l'exploitation de la micro-ferme ne devrait pas représenter des coûts de fonctionnement nets supplémentaires pour la Ville. C'est dit au conditionnel, sans justificatif, chiffres ou calcul. Aujourd'hui, la Ville fait face à des crédits approuvés de 13 millions de francs et le syndic vient de nous alerter sur la maîtrise des charges et la priorisation

les investissements. Les projets et les études se multiplient, mettant la capacité opérationnelle de notre administration à rude épreuve. Il demande donc au Conseil de refuser les conclusions du préavis et de le renvoyer à la Municipalité pour clarifier les points mentionnés.

M. P. Chiffelle s'étonne de l'attitude du PLR et de Vevey Libre, qui viennent de voter un crédit de plus de 7 millions de francs pour la rénovation d'un immeuble sans demander plus précisions, de 4 millions pour la rénovation d'un mur, et qui maintenant pinaillent sur un montant de CHF 120'000.- pour un projet qui a une ambition clairement exprimée dans le préavis. Il a souvent dit à des politiciens qui venaient d'être élus de toujours se rappeler les promesses qu'ils avaient faites. Mme G. Kämpf a tenu cette promesse de manière explicite, claire et précise. Refuser ce projet aujourd'hui serait donc de très mauvaise foi et extrêmement mesquin.

M. A. Gonthier rappelle que l'octroi du crédit d'étude est indispensable pour répondre aux nombreuses interrogations soulevées. Un vote négatif empêcherait toute validation des hypothèses, tandis qu'un vote positif permettrait d'affiner le projet sur des bases concrètes avant que le Conseil se détermine.

M. T. Wahli aimerait des précisions sur les motivations qui pourraient être celles des opposants à ce projet et sur les raisons qui pourraient peut-être convaincre le Conseil de prendre en compte ces oppositions par rapport à un projet qui est bénéfique pour la ville sur le territoire d'une autre commune, sachant qu'à Vevey aussi, on fait face à des oppositions pour plus ou moins n'importe quoi.

M. R. Schweizer juge le projet intéressant, puisqu'aligné sur le plan climat. Il déplore toutefois le manque de préparation. Aujourd'hui, le Conseil se prononce sur un crédit de CHF 120'000.- afin de poursuivre les phases SIA 31 à 32. S'appuyant sur des informations obtenues après la commission auprès du BTI, qui est chargé de délivrer les permis de construire, et de l'association des micro-fermes suisses, à laquelle la Ville s'est associée pour faire cette analyse, il soulève plusieurs lacunes : tout d'abord l'absence de contact officiel avec le BTI pour vérifier la conformité du projet. Ensuite, l'association des micro-fermes a examiné les différentes options pour trouver la meilleure façon d'exploiter ce terrain. Il en ressort un business plan irréaliste qui sous-estime les investissements nécessaires : les maraîchers devront investir CHF 50'000.- pour du matériel, etc., deux personnes seront nécessaires pour exploiter cette ferme (30 à 38 heures/semaine sans compter le travail administratif). De plus, le budget calculé ne tient pas compte des coûts réels pour la Commune. Lorsqu'on fait un projet aux phases SIA 31 à 32, on a le coût de construction et on peut estimer à plus ou moins 25% le prix qu'il faudrait louer pour rentrer dans les frais. Tout cela mènerait à un salaire net inférieur à CHF 2'100.-. Tous ces facteurs compromettent la viabilité économique du projet et l'obtention d'éventuels crédits bancaires. L'association entrevoit également une incompatibilité potentielle entre l'activité éducative et la destination du terrain agricole. Des points sont donc encore à clarifier, raison pour laquelle il propose de renvoyer le projet à la Municipalité afin d'établir un dossier solide et corrigé avant toute décision.

M. E. Messeiller trouve l'application des deux minutes de parole tout à fait à géométrie variable. Il s'est pour sa part fait couper le micro à plusieurs reprises lors d'interventions qu'il jugeait tout à fait pertinentes. Il se dit donc extrêmement choqué.

Mme la Présidente rappelle que de la séance précédente, Mme E. Lopez a bénéficié de quatre minutes de parole. Elle essaie au maximum de faire respecter le temps de parole, mais admet que dans le cas présent, c'était très compliqué et qu'elle n'y est pas parvenue.

M. P. Bertschy propose que plusieurs personnes prennent dorénavant la parole durant deux minutes, ainsi le temps de parole sera prolongé et tout le monde sera content.

M. J. Christen revient sur les affirmations données en commission selon lesquelles il y avait urgence parce que nous risquions de perdre des droits à bâtir. Or, il semble que le BTI dise le contraire et que cette zone n'est pour l'instant pas concernée par la révision du PGA. Cela nécessite un éclaircissement ; un renvoi du préavis à la Municipalité lui paraît donc judicieux.

M. J. Spieldenner rappelle que le préavis a pour objet une demande de crédit pour la construction d'une micro-ferme. Le préavis ne parle pas d'un business plan et de l'exploitation à long terme. La Municipalité peut-elle nous éclairer sur ce point-là ?

Mme G. Kämpf, municipale, se dit impressionnée par le niveau de détail dans lequel certaines personnes sont allées afin d'analyser ce préavis. Cela démontre bien la nécessité de poursuivre les études. La Commune est propriétaire d'un terrain sur le territoire de Corsier, elle doit donc décider ce qu'elle souhaite en faire. La Municipalité soumet une demande de crédit d'étude au Conseil, mais on aimerait déjà connaître le coût final. Elle développe sa vision, explique sa stratégie pour exploiter ce terrain sans que cela ne coûte à la commune, en tout cas au minimum. L'idée n'est pas de construire une ferme avec 50 têtes de bétail, mais une micro-ferme avec une petite construction pour

mettre du matériel. Ce projet permet de maintenir des droits à bâtir sur ce terrain, ce qui nous a été demandé à plusieurs reprises par des courriers officiels de la Municipalité de Corsier. Les discussions en commission ont été très riches. Le projet d'exploitation a été analysé par l'association suisse des micro-fermes, qui va accompagner la Ville pour trouver un exploitant, comme on l'a fait avec GastroVaud pour le Bois d'Amour. La collaboration avec les acteurs en présence a donc toujours eu lieu. Des classes sont montées il y a plusieurs années déjà pour des nuits à la belle étoile ; les voisins sont donc informés et le paysan qui fauche le terrain connaît la Commune. Corsier était opposée à l'abri qui était envisagé pour des nuits à la belle étoile ; cet élément ne figure pas dans le préavis, preuve que la Municipalité a entendu les réticences. Le bureau technique intercommunal a demandé à la commune de Vevey de présenter un projet d'enquête pour avoir quelque chose de tangible à évaluer. La Municipalité demande donc au Conseil un crédit d'étude qui permette de soumettre un projet à l'enquête publique. Le service de l'urbanisme a évalué la conformité de la maison avec les plans d'aménagement en vigueur, et tout cela a été corroboré par un avis de droit. Les choses paraissent donc assez solides. Peut-être que les études démontreront qu'il est préférable de renoncer à ce projet, mais vis-à-vis de la population, on se doit de répondre aux enjeux actuels (extinction de masse de la biodiversité, limites des ressources par le réchauffement climatique, production alimentaire insécure pour des raisons géopolitiques, impact de l'alimentation sur la santé, effet du climat sur la capacité des sols à produire, renforcement des liens entre la production et notre consommation effrénée). Ce projet parle aussi de notre devoir vis-à-vis des générations futures. L'éducation à la nature ne concerne pas uniquement les enfants ; tout le monde a en effet besoin de gratter un peu la terre pour s'ancrer dans le monde actuel.

M. R. Schweizer précise que l'idée n'est pas d'abandonner le projet, mais de revoir et compléter les quelques points qui sont à risque. C'est quelque chose qui peut se faire assez rapidement.

M. C. Wahli rappelle qu'à la base, une association s'est intéressée à ce terrain et avait entamé des discussions avec la Commune pour éventuellement exploiter ce lieu. On peut donc envisager une exploitation professionnelle, mais aussi une exploitation associative, comme cela se fait par exemple à Lausanne, où un jardin accueille plus de 2'000 personnes par année pour se former au jardinage et découvrir la nature. Des alternatives existent, raison pour laquelle il propose d'accepter ce préavis.

M. G. Kämpf, municipale, ajoute que trois séances formelles ont eu lieu avec le BTI sur ce projet. Lors de la dernière, celui-ci a demandé de mettre un projet à l'enquête. La Municipalité a donc besoin de ce crédit d'étude pour poursuivre le travail.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (cinq avis contraires et huit abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 17/2026, du 20 avril 2026, concernant la demande de crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey ;
 2. de financer cette dépense imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine financier » par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
 3. de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit total accordé (étude et ouvrage) ;
 4. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2.
- 10.11 Prise en considération du postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey » (2026/R08)

Rapport : Mme Sandra Marques

M. P. Butty remarque que la gratuité des transports publics pour certaines catégories de personnes, comme les jeunes ou les personnes âgées, est un objectif vers lequel tend le PS Vevey ; cela fait partie de son programme. Il

n'est donc pas opposé à ce principe, bien au contraire. Le PS est toutefois tiraillé entre un principe qu'il ne peut que soutenir et un postulat qu'il ne peut pas accepter tel quel, même après les modifications apportées en commission. Dans sa nouvelle forme, le premier point demande en effet à la Municipalité d'étudier la possibilité de donner la gratuité pour tous les enfants domiciliés à Vevey, alors que le titre du postulat ne parle que des élèves de la scolarité obligatoire. Et, à nouveau, il n'y a aucun critère posé : tous les enfants recevraient cette gratuité, qu'ils en aient besoin ou non, que leur famille ait les moyens ou non de payer les transports publics. Le passage en commission et la nouvelle version n'amènent rien de neuf, sauf peut-être un peu plus de confusion. Mais surtout ce premier point demande ce à quoi répond déjà le document annexé au rapport et qui donne, entre autres, nombre d'informations utiles, rappelle le contexte légal et montre que 80% des élèves sont à moins de 10 minutes à pied de leur école et qu'ils sont même 85% à y aller effectivement à pied. Il montre aussi que le coût annuel d'une telle gratuité serait de l'ordre d'un point d'impôt pour un service qui n'est dans les faits demandé que de très rares fois. Le PS ne voit donc pas l'utilité de demander quelque chose auquel il a déjà été répondu, raison pour laquelle il ne peut accepter ce point-là du postulat. Le 2^e point demande de réduire la limite légale de 2,5 km à 2 km ; il n'a aucun sens si le premier est accepté. En effet, si la gratuité est donnée à tout le monde, résider à 10 mètres ou à plus de 2,5 km n'a plus aucune importance. En conclusion, il apparaît donc que ce postulat, même amendé, ne peut être pris en considération tel quel. En revanche, si la postulante l'amende et supprime le 1^{er} point qui demande d'étudier la possibilité de donner la gratuité à tous les enfants, le PS peut entrer en matière sur la 2^e proposition. Mais dans l'état actuel, le PS propose de ne pas prendre en considération ce postulat.

M. G. Gavin s'étonne du manque de vision sociale du PS. L'idée de donner la gratuité à tous les enfants, c'est aussi de décharger les subventions qui peuvent être demandées, mais aussi les familles qui ne peuvent pas avoir recours à ces prestations parce qu'elles ne connaissent pas les moyens de le faire. C'est de donner la chance à toutes et à tous, enfants en situation d'handicap, étudiants, apprentis, de pouvoir prendre les transports en commun. La gratuité des transports publics est une mesure sociale qui devrait être pérennisée. On parle des enfants, mais évidemment que si on avait pu, da. demanderait la gratuité dans son ensemble à toute la population, car c'est avant tout une mesure sociale.

Mme M. Perrier pense que si tous les enfants avaient un accès gratuit aux transports publics, ils sauteraient dans le premier bus qui passe, ce qui surchargerait les bus, et cesseraient de marcher, ce qui aurait un impact sur leur santé. Certes, pour les enfants qui habitent à plus de 10 minutes à pied ou qui ont des itinéraires compliqués, c'est important de penser à leur sécurité. Il faudrait donc plutôt sécuriser les déplacements et éventuellement, s'ils habitent trop loin, on pourrait penser à un abonnement de bus, mais lorsqu'on habite une ville aussi petite que Vevey, c'est se tirer une balle dans le pied au niveau de la santé des enfants. On doit au contraire encourager l'exercice physique.

Mme S. Marques expose les motifs qui ont conduit la commission à proposer la gratuité des transports pour l'ensemble des enfants. Premièrement, la gratuité est déjà appliquée jusqu'à l'âge de six ans, et la Ville n'a aucune incidence sur cet aspect-là. Et pourquoi les enfants domiciliés à Vevey ? Parce que dans certaines situations, des enfants de La Tour-de-Peilz par exemple fréquentent les écoles veveysannes. C'est la raison pour laquelle la commission préconise d'étudier la possibilité de donner cet avantage uniquement aux enfants domiciliés à Vevey.

Mme L. Willommet, municipale, remarque qu'un postulat demande l'opportunité d'étudier quelque chose. Dans le cas présent, l'étude existe déjà. Les résultats sont assez clairs : les trajets sont sécurisés, les distances sont courtes, il y a une bonne qualité de cheminement et pas de besoins avérés de trajets en transports publics, sauf pour des situations exceptionnelles qui sont prises en charge. Les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux à midi ont la possibilité d'utiliser des salles de pique-nique. Cette analyse montre également la volonté de prioriser une mobilité active pour plusieurs raisons : la question de la santé publique, qui va de pair avec l'éducation routière, mais aussi la question de la mobilité durable et un aspect de socialisation sur le chemin de l'école. Comme indiqué en commission, une attention particulière est portée sur les familles qui rencontreraient des difficultés, comme un enfant qui se casse une jambe. Les besoins de financement particuliers sont examinés au cas par cas. Le Conseil peut renvoyer ce postulat à la Municipalité, mais les conclusions risquent d'être les mêmes, puisque l'étude a déjà été faite. Le coût de cette gratuité des transports publics pour les écolières et les écoliers (CHF 700'000.-) n'est pas négligeable. Cela ne paraît donc pas une bonne idée pour la Municipalité à ce stade. Diminuer la limite de 2,5 à 2 km ne concernerait que quelques dizaines d'élèves, mais impliquerait des coûts supplémentaires. Encourager les transports publics à ce niveau-là ne paraît pas forcément une bonne idée. Se pose également la question de savoir où mettre la limite. La volonté de la Municipalité est donc de s'en tenir aux directives cantonales de 2,5 km, notamment aussi parce que les 1^{er} à 6^{es} bénéficient de courts trajets parce qu'il y a des écoles partout et qu'à partir de la 7^e, ils ont la possibilité d'utiliser les réfectoires à midi.

M. E. Messeiller ajoute que la commission n'a pas parlé uniquement des enfants scolarisés, mais des enfants tout court, soit toutes les personnes mineures de moins de 18 ans qui ne sont pas couvertes par la gratuité ou par la distance à l'école. Il pense aux étudiants, aux apprentis, qui doivent faire des demandes spécifiques basées sur leurs revenus pour pouvoir obtenir des subventions pour les transports en commun. Beaucoup plus important,

la commission a parlé de deux zones et pas juste d'une zone de transport en commun. Cela permettrait de couvrir la demande de la postulante qui demandait cette mesure également pour les loisirs et les activités extrascolaires qui peuvent se dérouler bien au-delà de Vevey. Certes, Vevey est une petite ville, mais 2 km représentent une heure de marche pour un enfant de 7P-8P. Ce n'est pas énorme en soi, mais le faire tous les jours, par tous les temps, ça peut être différent. Etant lui-même enseignant, il se dit excessivement sensible au fait que les enfants doivent faire du sport et que c'est bon pour la concentration, néanmoins il faut aussi prendre en considération les cas particuliers. La gratuité des transports en commun doit être un but de la gauche et il se dit très étonné de voir des réactions contraires, alors que ce postulat est l'occasion de mettre un pied à ce niveau-là.

Mme C. Gigon ne voit pas en quoi les trajets pour se rendre à l'école sont sécurisés, pas plus qu'ils ne le sont d'un bâtiment scolaire à un autre, y compris chez des petits. Dans ce sens-là, prendre le bus est effectivement beaucoup plus sécuritaire. Une des inquiétudes des parents – peut-être faut-il être parent pour s'en rendre compte – c'est que lorsqu'ils sont petits et pas en âge de faire attention à la circulation routière, c'est mieux de les accompagner, si c'est possible, ou de les faire utiliser les transports publics. Il y a la question de l'éloignement du domicile pour aller à l'école, mais aussi du temps de marche. Pédibus ne fonctionne pas toujours. Il y a beaucoup de bonne volonté, de bonnes idées, mais assez peu de concrétisation en la matière. Dès lors, gratuité des transports publics peut-être, sécurisation des trajets pour se rendre à l'école, assurément.

M. Ph. Herminjard rappelle que tout ce qui est gratuit a un coût. Toutes les exceptions peuvent être étudiées et beaucoup de moyens existent aujourd'hui pour aider, mais mettre en place de nouvelles mesures générales pour soutenir un certain électorat et arroser tout le monde coûte pour la Ville. La discussion sur les comptes a montré que la situation est délicate, raison pour laquelle il se dit opposé à cette proposition.

M. G. Gavin constate que le PLR et la droite n'ont donc pas, dans leur électorat, de personnes précaires ou d'enfants en situation de handicap. Cette proposition devrait parler à tout le monde. Un enfant qui bénéficie d'un transport en commun gratuit, c'est un coût en moins dans le budget d'une famille, c'est la possibilité d'accompagner un grand-parent dans des activités, d'aller visiter le château de Chillon peut-être pour la première fois, d'aller au bord du lac, de sortir de la ville. On devrait offrir cette possibilité à tout le monde. Ce dont il est question, c'est de soutenir le portefeuille des familles précaires.

Mme S. Dohr rappelle que son postulat fait suite à des préoccupations de citoyens qui résident au-delà de 2 km de l'école. Elle se dit surprise face à la tournure du débat, puisque sa demande se limite à une étude visant à évaluer le coût de la gratuité des transports pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans sur deux zones et abaisser la limite de 2,5 km à 2 km. Cette mesure ne concerne potentiellement qu'une quinzaine d'enfants, mais la pénibilité quotidienne de leur trajet (marche de 2,4 km avec un cartable lourd, quelles que soient les conditions météorologiques) est réelle. Elle invite donc le Conseil à accepter ce postulat afin que la Municipalité puisse déposer un rapport, dont le Conseil pourra alors débattre.

Mme L. Willommet remarque que ce n'est pas parce qu'elle n'a pas d'enfant qu'elle n'est pas capable de voir si un trajet est sécurisé ou pas. Elle se base notamment sur une étude qui montre effectivement quelques améliorations à faire et sur lesquelles on est en train de travailler. Ce postulat est toutefois contradictoire : il parle d'un côté de tous les enfants jusqu'à 18 ans pour les loisirs, d'un autre côté il demande d'abaisser le seuil de 2,5 à 2 km, qui est la limite au niveau scolaire. Les conclusions amendées du postulat ne sont pas claires et ne permettent pas de savoir dans quelle direction aller. De même, M. G. Gavin parle de soutenir les familles précaires, alors que le postulat demande d'arroser tout le monde, avec une gratuité totale. Les chiffres que demande le postulat ont été donnés en commission et figurent dans le rapport. Deux zones jusqu'à 16 ans représentent un coût annuel de CHF 831'000.-. En passant à 18 ans, le coût se situerait autour du million de francs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent au comptage des voix, qui montre que les conclusions du rapport de la commission sont **refusées** par 32 voix contre 22 (17 abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey », amendé

comme suit dans ses questions :

1. Etudier la possibilité de donner la gratuité pour tous les enfants domiciliés à Vevey
2. Etudier la possibilité de réduire la distance de 2.5km du domicile à 2km.

Etant donné l'heure tardive (22h30), Mme la Présidente propose de lever la séance. Les points restants à l'ordre du jour sont traités lors de la séance de relevé du mardi 16 juin 2026.

Séance de relevé du mardi 16 juin 2026

10.6 Demande de crédit complémentaire de CHF 599'000.—/TTC pour financer les études du projet de réaménagement de la Place du Marché (2026/P21)

Rapport : Mme Sarah Tobler

Mme la Présidente propose de traiter les deux points relatifs à la place du Marché en parallèle, tout en votant les conclusions des préavis séparément. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil.

M. le Syndic donne quelques précisions, demandées en commission, par rapport à la chronologie des informations qui sont arrivées à la Municipalité en lien avec ces surcoûts. Le Conseil a approuvé le crédit d'ouvrage le 20 mai 2021. Après son entrée en fonction, la nouvelle Municipalité a, en avril 2022, décidé de revoir un certain nombre d'éléments du projet au niveau architectural, notamment en lien avec la canopée, dans le but de renforcer les aménagements d'espace public à l'ouest de la place, sur laquelle il y a eu un développement économique qui n'était pas le même qu'au moment du mandat d'études parallèles. L'objectif était de prendre des décisions architecturales qui auraient peut-être des coûts supplémentaires, mais de les compenser en abandonnant certaines choses pour garder un équilibre par rapport au montant accordé par le Conseil communal. Cela s'est étalé sur une longue période, pendant laquelle des procédures étaient également en cours pour l'obtention du permis de construire définitif. En décembre 2024, la Municipalité a été informée d'un certain nombre de surcoûts, liés notamment à l'augmentation des prix de la construction. L'évaluation du dépassement était de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs. Sur un crédit de 13 millions de francs, cela paraissait encore facilement explicable, on n'était pas du tout dans les proportions que l'on connaît aujourd'hui. En mars 2025, la Municipalité a été informée par ses services d'un problème d'incohérence dans le projet électrique et dans l'offre établie par la société alors mandatée et qui, du coup, ne permettait pas de répondre aux objectifs fixés pour la place du Marché, à savoir accueillir le marché bi-hebdomadaire, mais aussi des manifestations d'importance. Cette information a poussé la Municipalité, un mois plus tard, à révoquer le marché électrique qui avait déjà été attribué pour lancer un nouveau marché adapté aux objectifs initiaux. Le retour d'appel d'offres est arrivé en octobre 2025, à quelques jours du lancement des travaux, qui avait été fixé au mois de novembre pour plusieurs raisons. D'abord en raison du niveau des eaux. La place du Marché étant en pente, la phase 1 des travaux devait nécessairement commencer à un moment opportun au niveau climatique, mais aussi pour pouvoir terminer les travaux avant l'arrivée des beaux jours, pour que les établissements publics en pâtissent le moins possible et qu'ils puissent remettre leurs terrasses en exploitation. C'est en janvier 2026 que la Municipalité a été alertée d'un dépassement de 6,5 millions, soit 50% de plus que le crédit initial, y compris la mise à jour de tous les ICP (indice des prix de la construction). La Municipalité a alors décidé qu'il fallait à la fois essayer de diminuer ce montant, qui n'était pas acceptable, et de déposer un crédit complémentaire au Conseil communal, sachant que le chantier avait démarré et que le fait de l'arrêter aurait aussi des coûts très importants. Puisque le chantier se déroulait bien, la Municipalité a décidé de poursuivre les travaux, de prioriser le fait de trouver des mesures d'économie par rapport à ce surcoût et de déposer le plus vite possible des crédits complémentaires devant le Conseil communal. On voit donc que par rapport à l'alerte initiale, des efforts ont été faits et des pistes d'économies ont été trouvées. La Municipalité n'est évidemment pas satisfaite de cette situation, elle ne cherche pas d'excuses, mais cela a notamment permis de voir qu'il fallait arrêter de déposer des demandes de crédit d'ouvrage au Conseil communal sans soumissions rentrées. Cela a mis aussi un niveau d'alerte supplémentaire sur ces projets qui se développent sur plusieurs années et sur l'augmentation des coûts qui peut en découler. Il s'agit de renforcer la gestion de projets pour avoir un pilotage plus précis au niveau financier et éviter de se retrouver, des années plus tard, dans la situation que l'on connaît aujourd'hui. La Municipalité s'engage à mettre en place des processus qui évitent de se retrouver dans cette situation et offrent un meilleur suivi de l'évolution des coûts.

Mme V. Zonca trouve évidemment regrettable que les coûts aient pris une telle proportion, mais salue les importants efforts réalisés pour limiter l'envolée des coûts qui sont dus à différentes raisons, dont l'inflation, qui n'a épargné personne. Ces efforts se sont faits en trouvant des arbitrages, des compromis entre ce qu'on peut enlever ou simplifier tout en préservant un réel aménagement de la place intégrant les attentes des nombreux utilisateurs

et utilisatrices, présents et à venir. Beaucoup de ces ajustements ont été réalisés également afin d'économiser de futurs coûts d'entretien, ce qu'il est important aussi de relever. D'autres éléments sont en revanche plus regrettables. En premier lieu le projet d'électrification établi en 2021 et qualifié en commission de « non abouti et non viable », ce qui n'est pas négligeable. Rattraper le projet sur ce niveau essentiel pour tous les événements qui ont lieu et qui auront lieu provoque une explosion des coûts à lui seul. Comme relevé en commission, la hausse des honoraires est également un élément problématique. Le fait que les honoraires soient directement liés au coût de l'ouvrage, comme le veulent les normes SIA, a beaucoup questionné la commission. Il paraît dès lors très important que pour les prochains enjeux, qui ne manqueront pas, on puisse intégrer des clauses de non-renchérissement dans les contrats. Sur une note plus positive, les Vert.e.s saluent particulièrement les mesures de circuit court et de réemploi des matériaux, comme les bordures en granit récupérées lors de la rénovation de l'avenue des Crosets. Malgré ces dépassements et ces défis supplémentaires, ils saluent la capacité d'adaptation et les efforts consentis pour conserver un projet d'ampleur, mais réalisable. Les premières étapes du réaménagement visibles depuis plusieurs semaines déjà sur la place montrent que les choses avancent, et avancent bien. Le groupe des Vert.e.s invite donc le Conseil à soutenir les crédits d'ouvrage supplémentaires.

Mme C. Pilloud serait bien en peine de résumer les explications de M. le Syndic. Le groupe UDC saisit mal ce qui s'est passé et aimerait comprendre comment un marché a pu être adjugé, après un appel d'offres, alors que l'offre ne répondait visiblement pas au cahier des charges. Il se montre dès lors peu enclin à soutenir ces deux demandes.

Mme S. Tobler constate qu'un nombre certain d'arbres ont été rajoutés par rapport au projet initial et, malgré les questions posées par la commission, il n'y a pas eu de réponses suffisamment claires sur les coûts d'entretien supplémentaires que cela engendrera. On nous dit qu'il faut attendre la fin des travaux et l'utilisation de la place pour se faire une idée. Cette réponse lui paraît peu suffisante pour un projet d'une telle ampleur. On doit avoir au moins une estimation des coûts d'entretien, potentiellement des EPT supplémentaires. Elle invite donc la Municipalité à mettre davantage l'accent sur les coûts d'entretien, en tout cas pour les projets d'envergure, et à les intégrer systématiquement dans les préavis.

M. A. Gonthier regrette que les services n'aient pas pu fournir les informations demandées par écrit avant la séance. Si on avait eu ces précisions plus tôt, on aurait pu plus facilement se convaincre des difficultés et de la qualité de la réponse donnée par la Municipalité à l'évolution inattendue de ce chantier. Il suit ce dossier depuis près de 30 ans. Il faut distinguer la forme et le fond, ou plutôt ce qu'on peut reprocher ou critiquer sur la façon dont a été géré le projet et son évolution d'une part, d'autre part ce que ces coûts supplémentaires apportent finalement pour Vevey ? De ce point de vue-là, on peut tout de même admettre que le projet tel qu'il ressort de ces deux préavis est amélioré par rapport au projet initial et que l'argent supplémentaire est justifié. Il invite donc le Conseil à approuver ces demandes de crédits.

M. P. Chiffelle revient sur la question posée par Mme C. Pilloud, qui lui paraît extrêmement pertinente, et souhaiterait obtenir une réponse précise : comment se fait-il qu'un appel d'offres ne correspondant pas au cahier des charges ait été accepté, entraînant les surcoûts que l'on sait ? Si le Conseil n'a pas d'autre choix que de voter ce crédit, puisque les choses sont faites, il est important de savoir que la Municipalité cherche des possibilités de trouver des personnes juridiquement responsables. Il pense notamment à l'architecte et à son devoir de diligence pour annoncer les hausses de coûts. Qu'en est-il ?

M. le Syndic rappelle que le marché électrique a été attribué le 21 juin 2021, un mois après la décision du Conseil communal. S'il y a une personne à blâmer dans cette assemblée, c'est donc lui, puisqu'il était le seul membre de la Municipalité actuelle en fonction à l'époque. Et pour autant qu'il ait un souvenir précis de ce qui s'est passé, il ne pense pas qu'à cette époque-là la Municipalité avait conscience du fait que le marché électrique attribué était à côté de ce qui avait été demandé. Cela n'aurait effectivement pas dû arriver, mais il n'y a pas eu de signaux d'alerte, ou en tout cas la Municipalité n'a pas constaté à ce moment-là que l'offre était à côté de la plaque, ce qui l'a conduite, plusieurs années après, à révoquer ce marché pour pouvoir réétudier une solution qui réponde aux besoins des utilisateurs et des utilisatrices du marché et des grandes manifestations. Une réflexion supplémentaire s'est ajoutée, à savoir que la surface de parking qui subsiste serait peut-être amenée un jour à disparaître au gré d'autres compensations sociétales. La question s'est donc aussi posée de savoir si préventivement cette zone devait être équipée d'installations électriques ou de la possibilité de l'équiper à terme, sachant que lorsqu'il n'y a pas de voitures, des manifestations peuvent effectivement s'y dérouler. Mais il admet que l'attribution du marché électrique a été faite en toute connaissance de cause, sans se rendre compte qu'il n'était pas adapté aux besoins ; cette réflexion est venue seulement plusieurs années après.

M. S. Molliat estime que cela ne sert à rien de s'offusquer. Ce qui s'est passé, c'est qu'un marché a été attribué à un bureau d'ingénieur électrique qui a complètement foiré son mandat. On ne peut pas reprocher à la Municipalité de ne pas avoir engagé un autre bureau d'ingénieur pour surveiller le premier. Ce bureau d'ingénieur a ensuite été vendu. C'est avec le nouvel ingénieur que la commission a discuté pendant la moitié de la séance afin d'éclaircir ce point et c'est ce repreneur qui a passé un temps fou, non facturé, à rattraper des erreurs que

lui-même ne pouvait pas expliquer. La discussion qu'on pourrait avoir, c'est comment récupérer les honoraires que la Ville a versés à un bureau d'ingénieur qui a foiré à tel point son travail. Mais on ne peut pas reprocher à la Municipalité cet état de fait. Concernant le surcoût financier, il remarque que si le bureau d'ingénieur avait établi dès le départ une offre claire tel qu'il était prévu qu'il le fasse, ce surcoût existait à la base. Il n'y a pas de surcoût au surcoût. Le groupe Vevey Libre acceptera donc ces deux préavis, même si c'est très fâcheux.

M. V. Matthys a beau avoir participé aux discussions de la commission des finances et de la commission ad hoc, il conserve le sentiment qu'une vision d'ensemble du projet a parfois fait défaut, en particulier lorsqu'il s'est agi de coordonner l'action de plusieurs services. Au-delà des aspects techniques et financiers, la question du pilotage transverse lui paraît avoir constitué l'un des principaux enjeux de ce dossier. Il participe au COPIL du chantier du Samaritain – ce qui lui permet de dire que les travaux avancent conformément au calendrier établi – sous la houlette d'un chef de projet chargé d'assurer un suivi quotidien et rigoureux de l'avancement du dossier. Cette organisation permet non seulement un contrôle étroit des coûts et des délais, mais également une capacité de réaction rapide lorsque des ajustements sont nécessaires. Chaque projet possède ses propres spécificités et toute comparaison a ses limites ; il n'en demeure pas moins que cette expérience met en évidence l'importance d'une gouvernance claire, d'un pilotage identifié et d'une coordination efficace entre les différents acteurs concernés. Espérons que la Municipalité saura en tirer les enseignements utiles pour ses futurs projets. Malgré cela, il votera les deux préavis.

M. J.-D. Légeret revient sur quelques mots qui l'ont gêné dans la présentation du Syndic, à savoir que l'enjeu ne se limite pas à un aménagement électrique temporaire sur l'entier de la place pour les grandes manifestations, mais vise bel et bien la suppression définitive de l'ensemble des places de parc. Cet aveu lui paraît contradictoire avec les accords conclus.

M. L. Cornu constate que le Conseil se retrouve devant le fait accompli, n'ayant d'autre choix que de dire oui à ces deux demandes de crédits. Certains commissaires ont souhaité que la commission de gestion examine ce qui s'est passé. Ce serait une bonne chose, pour avoir au moins une information sur le déroulement de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (un avis contraire et onze abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 21/2026, du 27 avril 2026, concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 599'000.—/ TTC pour financer les études du projet de réaménagement de la place du Marché,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 599'000.— /TTC pour financer les études complémentaires du projet de réaménagement de la place du Marché ;
 2. de financer cette dépense, imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine administratif », par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
 3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 120'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts » ;
 - par un amortissement annuel de CHF 47'900.— pendant 10 ans.
- 10.7 Demande de crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 4'700'151.—/TTC pour le réaménagement de la place du Marché (2026/P20)

Rapport : Mme Sarah Tobler

La discussion a eu lieu au point précédent de l'ordre du jour (voir ci-dessus).

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (un avis contraire et quinze abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2026, du 27 avril 2026, concernant la demande de crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 4'700'151.—/TTC pour le réaménagement de la place du Marché,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 4'700'151.—/TTC pour le réaménagement de la place du Marché ;
2. de financer cette dépense, imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine administratif », par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2026 d'un montant de CHF 290'540.—, sur le compte N° 420.3669 en lien avec les mesures des commerçantes et commerçants ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 230'000.— sur le compte au bilan N° 9282.440.01 « Fonds de réserve d'investissements futurs pour la gestion des déchets » ;
 - par un amortissement annuel de CHF 223'600.— pendant 20 ans.

10.12 Prise en considération du postulat de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! » (2026/R09)

Rapport : M. Alain Gonthier

Mme A. Iamartino remarque, sans surprise, que cette commission a été orientée dans un sens bien précis et que les arguments développés par le PLR ont été retranscrits de manière très succincte dans le rapport. Elle se permet donc d'apporter quelques compléments. Elle a pris acte de la réponse du service, mais celle-ci demeure à son avis incohérente. Il est affirmé que la réouverture à la circulation automobile du petit tronçon de la rue de Lausanne aurait un impact négatif important pour les piétons, les cyclistes, les bus et les livraisons. Or, la situation est identique à celle de la rue d'Italie et de la rue du Simplon, où s'ajoutent, en plus, des places de stationnement. Pourtant, ces rues demeurent ouvertes aux voitures. Il est donc difficile de comprendre qu'un tronçon de quelques mètres seulement entraînerait des conséquences aussi importantes. La situation actuelle génère au contraire des dysfonctionnements évidents. Les files de véhicules qui se forment régulièrement pour accéder à la rue de la Clergère, en raison du feu de signalisation, bloquent fréquemment les bus et pénalisent précisément les transports publics que l'on prétend vouloir favoriser. A cela s'ajoute une autre incohérence sur cet axe Italie-Simplon-Lausanne : l'obligation de tourner à gauche en sortant de la rue du Centre. Cette contrainte concentre inutilement le trafic dans le même sens au lieu de permettre aux véhicules se dirigeant en direction de La Tour-de-Peilz de partir directement à droite. Tout cela donne, une nouvelle fois, le sentiment que l'objectif n'est pas d'améliorer la mobilité, mais bien de décourager l'accès automobile au centre-ville. Une volonté, d'ailleurs clairement exprimée en séance par un commissaire. Or, comme elle l'a rappelé, chacun doit pouvoir choisir librement son mode de déplacement ; tout le monde ne peut pas ou ne souhaite pas se déplacer à vélo. La mobilité doit être pensée de manière pragmatique et équilibrée, dans le respect des besoins de l'ensemble des usagers. Indépendamment de l'issue de ce débat et du vote, elle invite le municipal en charge et son service à analyser les dysfonctionnements constatés sur cet axe routier et à examiner des mesures simples, voire provisoires, afin d'en évaluer concrètement leur efficacité sur le terrain.

M. T. Wahli réitère ses propos exprimés en commission, à savoir que la diminution du nombre de voitures en ville est profitable à toutes et tous et que c'est un but tout à fait louable. Ce tronçon ne doit pas être vu de manière isolée. Il relie deux axes et les services de la Ville ont clairement expliqué que cette mesure détournerait une partie du trafic sur ce tronçon, raison pour laquelle on parle d'une augmentation de la densité et d'un problème pour les transports publics, les livraisons et les piétons.

M. A. Gonthier conçoit que la forme de son rapport peut paraître succincte. Il croit avoir cherché tous les arguments formulés durant la séance et les avoir présentés certes pas sous la forme d'un procès-verbal, comme certaines fois les rapports se font, mais sous la forme condensée d'une série d'arguments pour et contre, plus lisible et plus rapide. Il a tenté de se rappeler tous les arguments présentés en faveur de la proposition, mais ne s'est pas résolu à en inventer. Il soutient le fait qu'on ne peut juger l'ouverture de ce tronçon de manière isolée, cela induirait une modification des flux de circulation dans l'ensemble de la ville. L'ouverture à un transit possible entre La Tour-de-Peilz et la gare amènerait du trafic sur ce tronçon et justifie notamment les explications données concernant les transports en commun. Il ne voit pas ce que le « tourner à gauche » au sortir de la rue du Centre

a à voir avec le tronçon interdit au début de la rue de Lausanne. C'est une mesure qui pourrait éventuellement être prise un jour, de manière totalement indépendante. Ce n'est donc pas un argument pour la réouverture de la rue de Lausanne. Le libre choix du moyen de déplacement n'existe pas ; il y a des prescriptions, des normes, des rues interdites à la circulation. Il considère pour sa part que la discussion de la commission a été assez claire.

M. L. Cornu félicite l'intéressé pour son rapport aussi fin et court que celui qui concernait le postulat sur le chef-lieu de district. Il constate que lorsque le PLR dépose un postulat, le rapport est en général assez vite bâclé.

M. V. Marinelli a fait partie de cette commission et estime que le rapport a été sabré à la tronçonneuse. Seuls les propos de da. en ressortent, tout le reste est passé à la trappe. Il regrette qu'un rapport soit aussi catégorique et ne relaie pas les avis opposés.

M. P. Chiffelle trouve pour sa part que ce rapport est l'un des meilleurs de la législature, non pas à cause de son contenu, mais du fait que, pour une fois, on a une synthèse plutôt qu'une addition d'avis. On a là vraiment un résumé des arguments et il n'a pas manqué d'en féliciter le rapporteur. Il se dit donc choqué que le PLR prétende que ses propos ont été tronqués. Ce rapport a été soumis à l'ensemble des commissionnaires, dont la postulante, qui a juste dit qu'elle n'était pas d'accord mais qui n'a apporté aucune correction ni complément. Se plaindre aujourd'hui publiquement qu'on n'a pas été écouté alors qu'on n'a pas voulu faire usage de son droit d'être entendu lui paraît donc particulièrement malvenu.

M. R. Schweizer ne souhaite pas se prononcer sur le rapport mais, comme beaucoup de monde, il a fréquenté cette rue bien avant sa fermeture et ne se souvient pas d'un problème de trafic à cet endroit-là. On nous dit aujourd'hui qu'ouvrir cette voie compliquera les choses, mais aucun problème de trafic n'a jamais été constaté sur ce tronçon avant qu'il soit fermé.

Mme A. lamartino ajoute qu'elle n'a pas fait d'ajout au rapport justement parce qu'elle souhaitait démontrer au Conseil la petitesse de da.

Mme la Présidente demande que les prises de parole portent sur le fond de la discussion, pas sur la forme du rapport.

M. J. Christen considère que le procès fait à da. est totalement erroné. Le rapport reflète les travaux de la commission, qui a relevé plusieurs arguments : augmentation de la congestion automobile sur la place de la gare si l'on adopte la mesure préconisée, pénalisation des VMCV, dégradation de la mobilité collective et aucune amélioration du trafic, suffisamment d'éléments pour refuser cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de Mme Anna lamartino (PLR), intitulé « Stop à l'impasse idéologique sur la rue de Lausanne ! » et de considérer cet objet comme classé.

11. Réponses aux interpellations

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Jacques Zaugg (PLR), intitulée « Les murs phoniques rendent-ils muets les porte-paroles » (2026/RI09)

La parole n'est pas demandée.

11.2 Réponse à l'interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Marché populaire ou marché sous pression ? » (2026/RI10)

Mme S. Marques remercie la Municipalité pour cette réponse claire et précise. Elle n'a pour une fois rien à y opposer. Elle émet toutefois le vœu que la prochaine Municipalité s'approche davantage des commerçants afin d'ouvrir la discussion et trouver des solutions. Ce serait une bonne chose que pendant les deux années que

dureront les travaux, il y ait davantage de dialogue avec la Municipalité et qu'on essaie de faire appel à ces commerçants lorsque c'est possible.

M. A. Gonthier constate qu'on parle de la concurrence de foodtrucks, mais qu'on n'hésite pas à être fervent partisan de Vevey Noël, qui construit un restaurant de 150 places, où les gens sont assis, au chaud, à l'abri, sans se préoccuper de la concurrence qui est faite aux restaurateurs de la place. Il y a là une certaine incohérence.

Mme S. Marques rappelle que Vevey Noël se déroule un mois dans l'année, alors qu'on parle de deux ans de travaux et de deux marchés par semaine. Il serait quand même intéressant d'avoir dans ces marchés davantage d'artisanat, de maraîchers, etc. plutôt que des foodtrucks.

M. V. Imhof, municipal, remarque que Vevey Noël n'aura pas lieu cette année, mais que l'objectif est d'amener davantage de monde à Vevey pour que les parts de marché puissent mieux se répartir dans l'ensemble des commerces et des restaurants.

M. F. Vallotton ne se dit pas du tout d'accord avec cette affirmation. Plusieurs établissements à Vevey sont durement impactés par Vevey Noël, que la manifestation se déroule à Scanavin et au bas de la place du Marché. Ils n'ont jamais été contactés pour savoir quels étaient les impacts. 30 jours par année, ce n'est pas du tout négligeable et les plaintes sont nombreuses, de tous bords confondus.

M. V. Imhof, municipal, rappelle que le but à moyen-long terme est d'amener du monde à Vevey pour soulager Montreux, où les restaurants font le plein.

M. F. Vallotton précise que Montreux vient justement de limiter l'heure de fermeture de la partie restauration du marché de Noël à 22h00 afin de soutenir tous les restaurants de Montreux, qui ne s'en sortaient plus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.3 Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danai (UDC), intitulée « Introduction du logiciel « eS.Legislativ » pour la gestion des documents du Conseil communal de Vevey » (2026/R11)

M. M. Danai remercie la Municipalité pour ses nombreuses réponses et se déclare satisfait. Il se dit curieux de voir ce qui va arriver au mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.4 Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen, intitulée « Pour une meilleure cohérence, lisibilité et coordination de la politique alimentaire communale » (2026/R12)

M. J. Christen remercie la Municipalité pour la qualité et le détail de sa réponse. Celle-ci permet de mettre en lumière les nombreuses actions déjà engagées par la Ville dans le domaine de l'alimentation, qu'il s'agisse de la restauration collective durable, du soutien aux projets citoyens ou encore des initiatives en faveur des circuits courts et de l'économie locale. Toutefois, cette réponse met également en évidence un constat important : malgré l'existence de mesures concrètes et d'outils de suivi, notre Commune ne dispose pas encore d'une vision globale et intégrée de sa politique alimentaire. La Municipalité reconnaît elle-même que son approche reste aujourd'hui sectorielle et qu'aucune stratégie alimentaire communale autonome n'est envisagée à ce stade. Or, les enjeux alimentaires dépassent largement la seule question de la restauration collective. Ils touchent à la santé publique, à l'économie locale, à l'aménagement du territoire, à la transition écologique, à la capacité de notre territoire à se nourrir et à renforcer les liens entre producteurs, commerçants et consommateurs. La question posée par cette interpellation n'était pas de savoir si la Ville agissait déjà dans ce domaine ; nous le savions et la réponse le confirme. La question était de savoir si ces différentes actions s'inscrivent dans une vision d'ensemble cohérente pour la prochaine législature. Sur ce point, la réponse de la Municipalité est plus nuancée. Elle admet qu'un tel cadre n'existe pas encore pleinement et renvoie en grande partie au futur Plan d'action pour la durabilité. Il prend acte de cette volonté de renforcer la lisibilité et la transversalité de l'action communale et espère que ce futur document permettra effectivement de mieux coordonner les différentes initiatives existantes. L'alimentation est un enjeu de société majeur. Elle mérite d'être considérée non pas comme une succession de projets isolés, mais comme une politique publique à part entière. C'est dans cet esprit que cette interpellation a été déposée et que le débat mérite, à son sens, de se poursuivre au cours de la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Communications de la Municipalité

12.1 Charte pour une restauration collective durable, bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action 2025 – 2027 (2026/C07)

La parole n'est pas demandée.

12.2 Endettement net et brut et indicateurs - Situation au 31 décembre 2025 (2026/C09)

M. P. Butty constate que des indicateurs sont enfin fournis sur les comptes de la Ville ; ce n'est pas faute de les avoir demandés à l'époque. Ce serait vraiment utile à l'avenir de les fournir aussi à la commission de gestion au moment de l'analyse des comptes. Les avoir seulement maintenant, c'est un peu tard.

M. Ph. Herminjard salue l'intervention de M. P. Butty. C'est ce qu'il demandait dans son postulat. Bravo à la nouvelle chef des finances de la Ville, parce que c'est ainsi qu'on peut analyser des comptes, qui sont complexes par nature. Ce n'est pas avec quelques chiffres qu'on peut comprendre 170 millions. Là, c'est plus clair.

Mme S. Marques aime lire dans ce genre de rapport qu'au niveau de l'endettement, il convient de poursuivre des efforts visant à renforcer l'autofinancement, qu'il faut garder une certaine vigilance quant à l'équilibre financier, à la capacité de la commune à financer durablement ses investissements ou encore qu'il importe de veiller à maintenir un équilibre durable et s'assurer que le rythme des investissements demeure compatible avec la capacité d'autofinancement de la commune. C'est bien de lire cela dans les rapports, mais elle aimerait que ce soit acté et que la Municipalité prenne vraiment des mesures dans ce sens prochainement. Ce serait bien de trouver des indicateurs pour les préavis aussi, afin que ce soit plus parlant pour le Conseil communal au niveau des investissements, des charges, etc.

M. J. Spieldenner apprécie de trouver dans ce document une analyse comparative avec les communes voisines. On constate que Vevey, de manière générale, ne s'en sort pas très bien. Une priorisation des projets paraît absolument existentielle pour notre commune pour la prochaine législature.

M. A. Gonthier a un peu l'impression que cette mystique de l'indicateur n'amène nulle part. Lorsque des préavis sont déposés, on peut poser des questions, demander si tel ou tel investissement, telle ou telle construction engendrera des coûts supplémentaires, des coûts d'entretien, etc. Parfois, c'est spontanément mentionné dans le préavis. Il a un peu l'impression qu'on aimerait avoir une sorte de pilotage automatique, mais chaque projet, chaque budget a des critères politiques, il confronte des besoins et des moyens. Multiplier les indices dans tous les sens ne nous épargnera pas de faire la politique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.3 Festivités du 1er août à Vevey (2026/C10)

La parole n'est pas demandée.

13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

13.1 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Fonctionnement et sécurité de l'hébergement d'urgence Le Lien – Vevey »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Mme G. Kämpf, municipale, rappelle que Le Lien – Vevey a été ouvert en décembre dernier pour répondre à une situation d'urgence. Il offre quotidiennement 24 lits, dont 2 réservés aux femmes dans un dortoir séparé. Son taux d'occupation est, depuis janvier, proche de 100%, autant pour les hommes que pour les femmes, ce qui confirme l'existence d'un besoin réel sur le territoire. Cette prestation répond à un double impératif : garantir un accueil digne et sécurisé à des personnes en situation de grande précarité, tout en veillant à la tranquillité du voisinage et au respect de l'ordre public. Le dispositif en place s'inscrit dans un cadre strict, avec des règles de fonctionnement claires, une vigilance quotidienne à l'intérieur et aux abords du site, ainsi qu'une coordination régulière avec les partenaires concernés. Depuis l'annonce de l'ouverture, la Ville a communiqué par voie de presse et par courriers aux riveraines et riverains. Trois personnes nous ont fait part de leurs préoccupations : avant l'ouverture, une habitante a relevé les points d'attention auxquelles elle était sensible, suite à de précédentes expériences à l'abri du Panorama. Ceux-ci ont été pris en considération et il n'y a pas eu de doléances. Une personne s'est adressée directement au guichet de la cohésion sociale, regrettant que les animaux de compagnie ne puissent passer la nuit à l'hébergement d'urgence. En effet, les animaux demandent un dispositif particulier, qui n'est pas possible au Lien-

Vevey. En revanche, les personnes concernées sont orientées à Lausanne vers des structures qui peuvent accueillir des animaux de compagnie. Une habitante a relevé que la présence de plusieurs personnes autour de l'hébergement d'urgence n'était pas rassurante. Depuis, davantage de vigilance est portée aux alentours. Malheureusement, il n'est pas possible dans les structures existantes, il n'est pas possible d'offrir un lit à toutes les personnes qui en ont besoin par manque de places. Il se peut donc que des personnes soient autour ou sortent jusqu'à la fermeture des portes. La Municipalité précise que l'ensemble des plaintes et remarques, qu'elles proviennent du voisinage ou des usagers et usagers, sont prises en considération et, lorsque cela est nécessaire, elles donnent lieu à des ajustements dans la gestion du dispositif. Les réponses aux questions sont les suivantes :

- *Quel est le dispositif de sécurité et de surveillance actuellement mis en place dans et autour de la structure « Le Lien – Vevey » ?* La gestion de la structure est confiée à une société de sécurité dont les collaboratrices et collaborateurs sont formés pour accueillir des personnes en situation de vulnérabilité. Cette présence professionnelle permet d'assurer à la fois l'accueil, le respect du cadre de fonctionnement et une surveillance continue de la structure. Les locaux sont conformes aux normes d'exploitation. Un suivi quotidien est assuré à l'intérieur de la structure ainsi qu'aux alentours immédiats, afin de prévenir les tensions, de repérer rapidement les difficultés et de répondre sans délai aux situations qui pourraient compromettre la sécurité des bénéficiaires, du personnel ou du voisinage. La Municipalité affirme que la sécurité ne repose pas uniquement sur une logique de réaction, mais aussi sur une présence active et préventive.
- *Quelles sont les règles d'admission, de contrôle d'accès et d'exclusion en cas de comportements problématiques ou illicites ?* Le concept d'exploitation a été transmis au Conseil communal en annexe au procès-verbal de la séance du 7 mai 2026, à la demande de l'interpellatrice. Il convient de rappeler que l'hébergement d'urgence fonctionne dans un cadre strict et que les comportements illicites, notamment en lien avec les stupéfiants, l'alcool ou la détention d'armes, y sont interdits. L'accès à la structure s'effectue selon les règles définies dans le respect de la mission d'un hébergement d'urgence. Toute personne admise doit se conformer aux consignes du personnel, qui visent à protéger à la fois les personnes hébergées, les équipes et l'environnement immédiat du site. En cas de comportement problématique, des sanctions peuvent être prononcées. Selon la gravité des faits et leur éventuelle répétition, cela peut aller d'un simple rappel du cadre jusqu'à une exclusion temporaire du site, et, le cas échéant, à un signalement à la police.
- *Quel encadrement est prévu pour soutenir les éducateurs et le personnel présents sur place lors de situations tendues ou conflictuelles ?* Le personnel engagé sur le site est formé en adéquation avec la mission qui lui est confiée, soit l'accueil et l'encadrement de personnes pouvant se trouver dans des situations de forte vulnérabilité sociale, psychique ou sanitaire. Cette compétence professionnelle constitue le premier niveau de soutien dans la gestion des tensions et permet d'intervenir avec discernement, dans une logique d'apaisement et de maintien du cadre. En cas de non-respect des règles et, en particulier, en cas de récidive, la police peut être appelée à intervenir. Toute personne qui ne respecte pas les règles est sanctionnée, avec parfois l'interdiction de site pour une durée déterminée.
- *Quelle coordination existe actuellement entre les services sociaux, les forces de police et l'exploitant de la structure ?* La coordination entre les partenaires concernés est régulière et pragmatique. Les acteurs du domaine sont en contact au quotidien ou à chaque fois que la situation l'exige. Le Lien – Vevey a pour vocation d'offrir un repas chaud, un lit et des sanitaires la nuit, 7 jours sur 7, sans se substituer aux acteurs déjà en place, dont l'expertise est confirmée depuis plusieurs années sur la Riviera. Cette mission s'inscrit dans un réseau plus large, qui comprend notamment une permanence santé bimensuelle assurée par Médecins du monde, l'EMUS (équipe mobile d'urgence sociale) pour les urgences sociales et sanitaires, la centrale des réservations pour la coordination des hébergements d'urgence, l'ASR pour le respect de l'ordre public ainsi que les structures d'accueil de jour et d'orientation sociale que sont aacts, Caritas et Riviera pour vous. L'articulation entre ces différents partenaires permet d'éviter que l'hébergement d'urgence ne soit isolé face à des problématiques complexes et garantit une prise en charge plus cohérente des situations rencontrées.
- *Combien d'interventions policières ont eu lieu depuis l'ouverture du site ?* Depuis l'ouverture du Lien – Vevey, sept interventions de l'ASR sont à dénombrer, principalement pour assurer une présence de soutien et de régulation lorsque cela était nécessaire. Appeler la police suffit parfois pour apaiser une situation.
- *La Municipalité estime-t-elle que la configuration actuelle dans un abri PC est adaptée à long terme pour accueillir des personnes particulièrement vulnérables, notamment des femmes ?* Dès l'ouverture du Lien – Vevey, la Municipalité a reconnu que la configuration actuelle ne constitue pas une solution idéale à long terme. Elle a toutefois estimé qu'il était nécessaire de mettre en place sans délai une réponse d'urgence, tout en poursuivant, avec le Canton et les villes de la Riviera, la recherche de lieux plus adaptés, d'une part pour l'hébergement des personnes sans-abri et, d'autre part, pour l'accueil des victimes de violences, ces deux missions étant distinctes et à ne pas confondre. L'expérience montre néanmoins que la prestation d'hébergement d'urgence a pu être pleinement assurée à l'abri du Panorama. L'accueil des femmes fait l'objet d'un soin particulier des équipes, et le dortoir qui leur est attribué répond à un besoin clairement identifié.
- *Dans la perspective de la reprise annoncée par l'Armée du Salut dès le 1er juillet 2026, quelles améliorations concrètes sont envisagées afin de garantir un cadre plus sécurisé, plus encadré et plus apaisé pour les bénéficiaires, le personnel et le voisinage ?* L'Armée du Salut reprendra le dispositif selon son propre concept d'exploitation, lequel a déjà fait ses preuves dans d'autres villes. La convention d'exploitation de l'hébergement

d'urgence est signée entre le Canton et l'Armée du Salut. La Municipalité se réjouit d'une collaboration et d'une communication renforcée avec le futur exploitant.

La Municipalité rappelle que l'ouverture du Lien – Vevey répond à une nécessité humaine et sociale immédiate, dans un contexte de forte saturation de l'hébergement d'urgence. Elle assume pleinement le devoir de solidarité qui incombe aux collectivités publiques, tout en restant attentive aux impératifs de sécurité, de bon fonctionnement et de tranquillité publique. Elle reconnaît que la solution actuelle n'est pas idéale sur le long terme, mais considère qu'il aurait été irresponsable de renoncer à toute réponse dans l'attente d'un dispositif parfait. C'est pourquoi elle poursuit, avec le Canton et les partenaires de la Riviera, le travail nécessaire pour améliorer le cadre d'accueil, renforcer la coordination entre les acteurs et préparer les évolutions à venir. La Municipalité remercie l'interpellatrice pour ses questions et l'invite à orienter les personnes qui auraient des remarques ou des préoccupations directement auprès du Service répondant, soit la cohésion sociale de Vevey.

Mme S. Dohr la remercie pour cette réponse, qui lui convient parfaitement. Il était important d'en parler. Elle considère pour sa part que le règlement qu'a reçu le Conseil communal peut être transmis aux personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13.2 Interpellation de Mme Claire Mollet (PLR), intitulée « Sauvons le Lido - Enseigne centenaire en péril »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation, même si une partie des réponses sont déjà données oralement au point suivant de l'ordre du jour.

13.3 Interpellation de Mme Joëlle Minacci (da.) et M. Julien Rilliet (PS)/Interpartis, intitulée « Lido, des habitants, un patrimoine et un commerce centenaire en danger »

Mme J. Minacci donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. A. Dormond, municipal, répond que la Municipalité est au courant de la situation depuis 2025. Le 12 juin 2025, une demande de permis de construire a été déposée pour la rénovation et la transformation de cet immeuble. Le 9 juillet 2025, le service de l'urbanisme a notifié par écrit au maître de l'ouvrage la non-recevabilité du dossier, qui ne respectait pas les règlements en vigueur. Au même moment, la DGIP a entamé une procédure de classement au niveau cantonal (note 2). Ce classement complique sérieusement l'approche qu'on peut avoir par rapport à la transformation et à la rénovation d'un bâtiment et a nécessité pour le maître de l'ouvrage de revoir totalement le projet initial. La Municipalité a été tenue au courant de la situation au gré des informations de la part du propriétaire et de ses architectes et elle a évidemment été très vite alertée par les locataires. Le droit des locataires relevant du droit privé, il est difficile pour la Municipalité d'agir. En revanche, elle peut le faire au niveau de la police des constructions, du respect des règles, de la procédure, du suivi patrimonial, en étroite collaboration avec le Canton. La Municipalité est très sensible au maintien du patrimoine veveysan. Ce sont des éléments qu'elle souhaite renforcer à travers les nouveaux plans d'affectation. Un recensement architectural est en cours sur l'ensemble du territoire communal pour améliorer la protection du bâti de manière générale. Le Lido se situe en face des fenêtres de la Municipalité et le service de l'urbanisme se trouve à 50 mètres ; il est donc très facile de contrôler ce qui se passe si éventuellement le propriétaire souhaitait agir de manière illégale. S'il est difficile pour la Municipalité d'avoir une action concrète, elle souhaite rencontrer rapidement le propriétaire pour tenter d'entrer en négociation, de conventionner éventuellement certaines choses. Le bâtiment est vieillissant et des travaux sont nécessaires ; plus le propriétaire attend, plus ces rénovations seront complexes et difficiles à réaliser sans résilier les baux. La Municipalité suit donc ce dossier avec attention et le Conseil sera évidemment régulièrement informé de la situation.

Mme J. Minacci le remercie pour ces réponses. En contactant le propriétaire et l'ASLOCA, la Municipalité est dans une dynamique de médiation. Est-ce quelque chose qu'elle compte faire de manière proactive pour trouver des solutions, y compris pour les locataires ? La Municipalité est plutôt concernée par la dimension patrimoniale, le reste est plutôt du ressort de l'ASLOCA. Il n'empêche que la résiliation des baux de l'ensemble des locataires, et pas seulement du magasin, est un des aspects du problème.

M. A. Dormond, municipal, confirme que si la Municipalité peut être d'une aide quelconque dans ce dossier, elle le fera.

M. P. Chiffelle encourage la Municipalité à ne pas être trop formaliste dans ce dossier. Elle a effectivement la compétence de délivrer le permis de construire et elle devra pour cela avoir le préavis favorable de la DGIP. Il précise que c'est le classement qui est contesté, pas la note qui, elle, ne peut pas être contestée. Cela montre la mauvaise volonté du propriétaire. Une fois de plus, la société qui est aujourd'hui propriétaire de cet immeuble s'est lancée dans une « valaisannerie ». Plusieurs locataires sont aujourd'hui en procédure. La locataire la plus âgée a déjà obtenu une prolongation de quatre ans de son bail, même si le congé a néanmoins été considéré comme valable. C'est là-dessus que va se jouer tout le débat. Certes, la Municipalité ne peut pas s'en mêler et les locataires ont des défenseurs, mais ces congés pourraient bien être annulés si le propriétaire ne parvient pas à démontrer qu'il a un projet crédible et réalisable, ce qui n'est actuellement pas le cas. Cela fait deux ans que ce cirque dure et qu'on a vu défiler les projets les uns après les autres, dont aucun n'a jusqu'ici reçu l'aval de la DGIP. Un article paru dans la presse donnait la parole au propriétaire, qui disait avoir proposé à la locataire un autre appartement dont elle n'avait pas voulu. Or, le dossier est bien plus complexe que cela. La Municipalité doit prendre exemple sur la ville de Genève, qui s'est imposée en médiatrice dans un dossier similaire en usant du fait que c'est elle qui a la compétence de délivrer le permis et qu'elle n'est pas obligée de le faire si elle n'a pas trouvé de solutions satisfaisantes. Des moyens existent pour résister à des procédures et pour se poser véritablement en agent actif dans cette affaire importante pour Vevey.

M. A. Gonthier rappelle que la LPPPL prévoit que toute vente doit être communiquée à la Municipalité et que tout bâtiment acheté sous l'égide de la LPPPL doit finir par constituer des LUP. Il suppose que le prix d'achat est connu de la Municipalité et que les appartements qui seraient créés dans ce bâtiment seraient hors de prix pour rentabiliser un prix d'achat du bâtiment sans mesures raisonnables ?

M. A. Dormond, municipal, confirme que c'est bien le scénario qui s'est réalisé, à savoir que dès le moment où une commune préempte, elle a l'obligation de créer des logements d'utilité publique qui répondent à un certain nombre de normes. Cela aurait nécessité des transformations intérieures lourdes pour respecter ces normes et évidemment qu'avec un bâtiment en note 2, ces transformations sont très compliquées, voire impossibles. Dès lors, une préemption n'aurait pas permis de remplir ces buts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

14. Questions, vœux, propositions individuelles

M. J. Christen constate que plusieurs interventions récentes sur l'espace public ravivent le débat autour de la place accordée aux œuvres artistiques. Disparition de fresques anciennes, remplacements controversés et manque de communication alimentent les interrogations sur la gestion du patrimoine visuel communal et le dialogue avec les artistes. Vevey a décidément mal à ses fresques. La Municipalité a récemment fait savoir qu'une nouvelle fresque serait réalisée dans le passage du bâtiment Simplon 14, qui relie le parc du Panorama à la rue du Simplon. Ce projet succède aux « Bicyclettes », peinture murale créée dans le cadre d'un projet social et qui a habillé cet espace de 1993 à 2025. On ignore pour quelles obscures raisons le service de la culture a fait disparaître cette œuvre sans même en informer son autrice, pour finalement commander une nouvelle réalisation au même emplacement. Cette décision soulève des questions quant à la mémoire des lieux, la reconnaissance du travail artistique existant, la transparence des décisions, le dialogue avec les créateurs concernés, ainsi qu'un possible gaspillage de fonds publics. Mais l'histoire ne s'arrête pas là : il a également été procédé, sans grand cérémonial, à l'effacement de la fresque réalisée par des élèves du collège secondaire de Vevey aux Bains Payes. Le travail, pourtant apprécié et porteur d'une dimension pédagogique évidente, a été remplacé sans bruit par une fresque à vocation publicitaire liée à l'établissement. L'art des élèves a donc cédé sa place à une communication institutionnelle parfaitement assumée. Quant à la fresque en mosaïque située au débouché du passage souterrain devant le collège de la Veveyse, elle a également disparu. Aucune explication n'a été donnée sur le pourquoi et le comment, comme le relevait récemment une publication sur la page Facebook de la commune : « Les ouvriers ont procédé avec moult efforts pour décoller chaque petite mosaïque (l'œuvre datait d'environ 60 ans). C'est triste, car le mur est gris dorénavant, et sans remplacement artistique. »

Mme A. Melchior, municipale, répond que ce mois de juin, l'artiste veveysanne Tami Hopf a investi le passage du Simplon 14-16 avec une fresque géante conçue spécialement pour ce lieu. Ce projet artistique est porté conjointement par le Service de la culture et le Service des bâtiments, avec la volonté de revaloriser cet espace au cœur du centre-ville. Cette nouvelle intervention succède à la fresque des « Bicyclettes » de Nathalie Bourgeois, réalisée en 1993 dans le cadre d'un projet social et qui a habillé ce passage durant plus de 30 ans, jusqu'en 2025. L'œuvre avait été restaurée par la Ville en 2005. Au fil des années, le passage a d'ailleurs accueilli différentes œuvres éphémères, témoignant d'un réel intérêt pour l'occupation artistique de cet espace. Toutefois, les derniers constats faisaient état d'une importante dégradation des murs et de nombreuses déprédations liées aux tags. C'est dans ce contexte qu'en 2024, le Service des bâtiments a procédé à une réfection complète des murs du passage, recouvrant l'ancienne fresque. Une plainte pénale avait alors été déposée. En novembre 2025, le Service de la culture a proposé à la Municipalité de confier la réalisation d'une nouvelle fresque à l'artiste veveysanne

Tami Hopf. Le projet final a été adopté au printemps 2026 et présenté publiquement le 3 juin dernier. La nouvelle fresque sera inaugurée début juillet et les autorités y seront conviées. Les fresques aux Bains Payes et la mosaïque du passage sous-voie à la rue du Torrent ne relevant pas du service de la culture, elle ne peut malheureusement pas donner de réponse à ce sujet.

M. P. Butty intervient concernant le passage St-Antoine et la sécurité des piétons qui l'empruntent. Vu l'accident qui s'est déroulé à Lausanne il y a deux semaines, où une personne âgée est décédée à la suite d'une collision avec une trottinette électrique circulant à grande vitesse dans une zone piétonne, il demande que la sécurité des piétons soit améliorée à cet endroit. En effet, vélos et trottinettes y circulent en permanence, souvent à grande vitesse, et rien n'indique qu'ils n'ont pas le droit de le faire ; les panneaux sont invisibles et très éloignés des entrées.

M. P. Chiffelle estime que la réponse de Mme A. Melchior à l'intervention de M. J. Christen ne la dispense pas de répondre à la principale question de savoir comment a-t-on averti l'artiste qui avait réalisé cette fresque ? S'adressant plus spécifiquement à M. A. Dormond, il aimerait savoir où en est la mise en place du 30km/h, notamment aux rues du Simplon et d'Italie. Cette mesure n'a pas fait l'objet de recours et devait entrer en vigueur, mais cela fait maintenant deux mois que cette annonce a été faite et jusqu'ici il n'a vu aucun panneau. Qu'en est-il ?

M. A. Dormond, municipal, répond que les marquages et la pose des nouveaux panneaux ont pris du retard. Un courrier a été adressé la semaine dernière au prestataire pour lui demander quels étaient les délais raisonnables pour terminer ce travail et lui demander également un rabais sur les prestations et les facturations qui pourraient en découler puisque ces travaux auraient effectivement déjà dû être terminés. Le 30 km/h devrait être effectif d'ici la fin du mois.

M. Ph. Herminjard rappelle que le Conseil communal est une assemblée délibérante. Cela sous-entend qu'il doit pouvoir parler, puis voter. En cas d'exagération, différentes possibilités existent pour limiter les dégâts, jusqu'à la motion d'ordre s'il le faut. Or, la parole est aujourd'hui limitée à deux minutes, quel que soit le thème. Il lui semble toutefois que certains sujets sont plus importants que d'autres et méritent d'être développés un peu plus longuement que deux minutes. Son vœu est donc que le futur président ait la souplesse de laisser parler les gens autant qu'ils le souhaitent, libre à celles et ceux qui le souhaitent d'intervenir si effectivement les débats sont trop longs.

Mme la Présidente rappelle que lors du débat sur la place Robin, 37 personnes ont pris la parole. Deux minutes par intervention ont permis un beau débat, ce qui n'est parfois pas possible avec des prises de parole de plus de 5 à 10 minutes. Mais elle laisse évidemment son successeur choisir sa manière de procéder.

M. L. Cornu aimerait que l'on soit attentif à la hauteur des herbes et des plantations autour des giratoires. A l'avenue Nestlé par exemple, il est très difficile de voir les trottinettes et les vélos. Abaisser un peu la hauteur permettrait d'améliorer la visibilité.

M. V. Imhof, municipal, indique que cette remarque a déjà été transmise et que les travaux seront réalisés le plus rapidement possible.

M. S. Molliat annonce la traditionnelle Fête multiculturelle à la place Robin, avec 44 communautés qui présentent chacune leurs spécialités culinaires. Le programme est disponible sur la table à l'entrée de la salle. L'hôte d'honneur est le Congo.

M. E. Bays remarque que les beaux jours sont arrivés et que les deux-roues (vélos et motos) sont de sortie. Lorsqu'on arrive à proximité d'un parc ou d'un endroit de loisirs, toutes les places deux-roues sont déjà occupées. S'il y a une pléthore de places pour les vélos, qui peuvent par ailleurs se parquer où ils veulent sans être inquiétés, il n'en est pas même pour les deux-roues motorisés. Chaque jour, les motocyclistes sont obligés de tourner à la recherche d'une place, les parcs étant toujours surchargés de véhicules, dont parfois des vélos. S'ils ont le malheur de se parquer à côté des cases en gênant le moins possible, la police se dépêche de leur infliger une amende. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre dans les prochaines deux semaines pour remédier à ce problème, que Vevey Libre a déjà signalé au début de l'année, et pour lequel rien n'a été fait. ASR a-t-elle décidé de son propre chef de coller systématiquement les motos garées sur les places vélo, frisant l'acharnement, ou est-ce une volonté de la Municipalité de mettre la pression sur les motocyclistes ?

Mme la Présidente constate qu'il s'agit plutôt d'une interpellation. La Municipalité ne souhaitant pas répondre immédiatement, elle invite l'intéressé à poser ces questions par écrit lors de la séance du mois de septembre.

M. R. Pieren indique que le 1^{er} juillet prochain, un nouveau chef de voirie et des ports entrera en fonction. Il semble que cette personne a été engagée d'une manière moderne. Sans rentrer dans les détails, les ressources humaines étant de compétence de la Municipalité, il aurait souhaité quelques précisions à ce sujet et savoir si des engagements par visio-conférence sont dorénavant à prévoir.

M. V. Imhof, municipal, répond qu'il a participé au 2^e entretien, qui s'est déroulé tout à fait en présentiel, avec des gens autour d'une table.

M. R. Pieren remercie la Ville pour son soutien envers les deux sociétés de sauvetage de Vevey. Cette reconnaissance est très appréciée. Malgré tout, il y a toujours besoin d'argent et ces sociétés organisent leurs traditionnelles kermesses ce week-end aux Bains Payes pour celle de la Sentinelle, et du 24 au 26 juillet au port de plaisance pour Le Vétéran.

M. C. Wahli annonce le début de la 5^e saison de la Cour de l'Avenir. Afin de marquer l'évènement, une invitation à la partie officielle le 11 juillet, dès 17h00, sur place, sera envoyée prochainement.

Mme S. Dohr constate que les installations des conseils intercommunaux ASR et SIGE se déroulent le même jour, à la même heure, ce qui pose un problème aux personnes qui siègeront dans ces deux associations.

Mme la Présidente répond que la séance du SIGE se déroulera le mercredi 24 juin et celle de l'ASR le jeudi 25. *(Après vérification, ces indications sont confirmées par la secrétaire. Toutefois, le SIGE tiendra effectivement sa dernière séance plénière de la législature le jeudi 25 juin.)*

Mme la Présidente, au terme de cette séance et de cette législature, prend congé de plusieurs membres qui quittent le Conseil communal. Certaines et certains ont consacré entre trois et sept législatures à notre ville. Sept législatures, cela représente 35 années d'engagement au service de la collectivité, c'est une part immense d'une vie dédiée au bien commun. Au-delà des sensibilités politiques, cet engagement mérite notre reconnaissance et notre respect. Ces personnes ont donné de leur temps, de leur énergie et de leurs convictions pour faire avancer Vevey, parfois dans le consensus, parfois dans le débat, mais toujours avec le souci de servir notre ville. Elle remercie donc : Serge Ansermet (02.11.1995), Eric Oguey (01.01.1994), Yvette Bonjour (01.07.2006), Fabienne Despot (01.01.2002), Vincent Matthys (01.07.2006), Roger Pieren (15.12.2011), Guillaume Pilloud (2014), Antoine Stübi (2012) et Frédéric Vallotton (2013). Elle les félicite pour leur engagement et leur adresse un immense merci. (Un petit cadeau leur est remis). Elle leur souhaite le meilleur pour la suite et espère qu'ils garderont un souvenir précieux de ces années passées au service de Vevey.

Ce ne sont pas seulement à des membres du Conseil à qui nous disons au revoir, mais également à deux membres de la Municipalité (MM. Y. Luccarini et V. Imhof). Être membre d'une Municipalité est un engagement exigeant, qui demande une présence constante, un sens aigu des responsabilités et une grande disponibilité au service de la population. Ce soir n'est pas seulement une fin, c'est aussi un nouveau départ. Une page se tourne, mais une autre s'écrit déjà. Elle les remercie pour ces années consacrées à Vevey, pour leur engagement, leur disponibilité et leur souhaite beaucoup de bonheur et de beaux projets pour cette nouvelle étape de leur parcours. A titre personnel, elle les remercie pour ces 5 années passées ensemble.

M. le Syndic la remercie pour ces quelques mots. Il est temps pour lui de dire au revoir : « Merci au Conseil communal, à vous toutes et tous pour ces débats enrichissants, pour votre confiance parfois, votre façon de nous challenger sur les dossiers qu'on présente, notamment dans les commissions, en commission des finances, en commission de gestion ou en commission ad hoc. Et merci aussi pour votre défiance parfois, parce que c'est vrai qu'il y en a eu et c'est compréhensible. Et qu'est-ce que ce serait triste si on était toujours toutes et tous d'accord ; on s'embêterait bien dans ces soirées de Conseil communal et dans l'exercice de nos fonctions. Merci aussi à mes collègues de la Municipalité, sortants ou restants, pour ces années riches en discussions, ces accords, ces désaccords. J'imagine qu'avec le temps on se rappellera plus des bons moments que des moments difficiles, même s'ils ont participé à la construction de tout ce qu'on a pu faire dans cette législature.

Un mot particulier pour Laurie, la future syndique, qui bientôt va avoir ce super pouvoir d'être au courant de tout malgré elle. Ça reste une fonction particulière, même si je n'ai pas exercé très longtemps la fonction de municipal, mais on sent quand même une différence importante et je suis sûr qu'elle a su démontrer jusqu'à maintenant un fort engagement, comme le reste des membres de la Municipalité restants, et que tout va bien se passer. Un mot aussi à Gabriela, ma collègue de parti, à qui je vais arrêter de faire de l'ombre au Conseil communal, pour ceux qui se rappellent ce moment. J'espère aussi qu'on se rappellera à terme des bons moments plutôt que des moments difficiles. Merci à mon groupe politique aussi pour sa confiance, pour sa capacité à nous challenger et pour sa défiance aussi parfois, parce que c'est parfois un peu comme au Conseil communal. Je suis très content de faire partie d'un parti politique qui se pose autant de questions. C'était très enrichissant et ça va continuer, parce que la politique n'est pas seulement institutionnelle, donc je me réjouis de pouvoir continuer à participer à ce mouvement. Merci aussi à l'administration communale, aux 650 personnes qui œuvrent en continu à mener tous les projets de la Ville, ceux qui sont là, ceux qui sont partis aussi. Merci beaucoup à eux, c'était une grande fierté de pouvoir collaborer avec toutes ces personnes, plus ou moins étroitement en fonction des services et des fonctions. Et puis enfin le meilleur pour la fin. Merci à ma famille d'avoir supporté mes absences, mes mouvements d'humeur, mes joies parfois.

Je profite aussi de la présence des caméras et de la presse pour quelques nouvelles au niveau personnel, parce que j'ai remarqué, notamment pendant la campagne, que la presse s'était beaucoup intéressé à ma situation personnelle. Donc dire que j'ai le projet de créer une nouvelle page Facebook qui s'appelle « Salut la Municipalité » et je propose, pour que ça ne reste que sur les réseaux sociaux, qu'on se rencontre tous les lundis matin sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour animer un petit peu les séances de la Municipalité qui se passent au premier étage. À part les quelques quinquas dans cette salle, et peut-être le blick, tout le monde a compris que c'était une blague, car Facebook n'existe plus, n'est-ce pas ?

Et puis enfin, j'en viens peut-être à quelque chose de politique avec deux vœux, d'abord celui que les considérations financières ne prennent pas le pas sur toutes les autres dimensions de la politique. Les tableaux de bord, les indicateurs, une fois qu'ils seront en place, on se doute déjà un peu de ce qu'ils vont nous indiquer, on en a eu quelques prémices, et le risque existe qu'un jour priorisation rime avec austérité. La priorisation et l'efficacité sont surtout toutes les lèvres, et cela apparaît comme une posture raisonnable souvent, mais est-ce bien raisonnable de ne pas répondre pleinement aux urgences sociales et écologiques ? La dette a en effet plusieurs visages ; elle est parfois financière, mais aussi écologique et sociale. Une posture radicale plutôt que raisonnable s'impose parfois. Le deuxième vœu, qui peut-être pourrait être aussi une proposition concrète, est en lien avec le vocabulaire qu'on utilise en politique, notamment dans ce Conseil communal. Je propose peut-être de créer une cagnotte où l'on mettrait chaque fois 5 francs quand on prononce certains mots, qu'on déterminerait tous démocratiquement. J'en ai choisi quelques-uns : parking, dealer, endettement, autofinancement, efficacité, caméras. D'autres mots resteraient eux gratuits : égalité, solidarité, partage, biodiversité, patrimoine et, pourquoi pas, décroissance. Merci beaucoup, salut tout le monde, tout de bon dans la continuité pour ceux qui partent ou dans le changement. »

M. V. Imhof, municipal : « Prendre la parole devant vous aujourd'hui, à l'heure où cette législature s'achève, suscite en moi une émotion fine et croustillante, teintée d'une grande gratitude.

Diriger le service des travaux publics, des espaces verts et entretien, ainsi que le bureau de l'économie, du tourisme et des vignes au service des Veveysannes et des Veveysans a été un honneur exigeant. Qu'il s'agisse de gérer nos chantiers routiers, de repenser nos espaces verts face aux défis du réchauffement climatique ou de soutenir le dynamisme de notre économie et de notre tourisme local via les structures intercommunales, chaque dossier m'a rappelé l'importance de notre mission commune : préserver la qualité de vie à Vevey et sur notre Riviera, tout en préparant ces espaces de vie pour les générations futures.

Concernant le jeu de la démocratie et l'engagement intercommunal : entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, les relations sont, par nature, faites de débats animés, de compromis indispensables et, parfois, de saines et moins saines confrontations. C'est le jeu de notre démocratie. Au-delà de nos divergences d'opinions ou de nos sensibilités politiques, j'ai toujours eu à cœur de privilégier des solutions pragmatiques, réalistes et durables pour notre commune.

Être municipal implique également de nombreuses responsabilités intercommunales. Siéger au sein de ces divers comités directeurs et conseils d'administrations s'est révélé être une expérience formidable. Certes, le climat y était parfois contrasté : si certains de ces organes avançaient d'un même pas et dans une belle unité, d'autres fonctionnaient de manière plus décousue, ce qui m'a parfois valu de recevoir des coups en public qui n'auraient pas dû m'être destinés directement. Dans ce contexte, j'ai toujours donné la priorité à la diplomatie pour faire avancer notre région et, avec le recul, je reste convaincu que c'était la meilleure approche à adopter.

Je tiens maintenant à exprimer ma profonde reconnaissance à mes collègues de la Municipalité pour le travail presque totalement collégial mené durant ces 5 années. J'adresse un grand merci aux cheffes et chefs de services, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'administration communale, des ateliers aux bureaux. Ce sont celles et ceux qui, au quotidien sur le terrain, concrétisent les décisions que nous prenons ici. Sans leur expertise et leur dévouement, aucun projet ne verrait le jour. J'aimerais dire un merci particulier à toutes mes collègues et tous mes collègues du service des travaux et du bureau de l'économie, avec qui j'ai partagé de nombreuses aventures durant ces cinq ans. Je pense à la plus emblématique, l'aventure des vignes avec la Baigneuse et les nombreuses médailles pour nos vins ! Je pense aussi à la rénovation des deux parcs à chien, de la passerelle qui mène au débarcadère de la CGN, à la décarbonation du parc de véhicules de la Ville et, finalement, à la réorganisation de la direction du service des travaux, qui a trouvé sa forme définitive seulement au printemps de l'année dernière après un long processus qui a duré 4 ans... Pour terminer, les projets menés de front aussi par exemple pour le SIGE, avec un préavis pour la décarbonation du parc de véhicules et le préavis pour le doublement de la production d'énergie photovoltaïque. Il y en a beaucoup d'autres dans la commune et ailleurs... mais nous avons assurément trop envie d'apéro pour en parler plus... !

Il est donc temps de regarder vers l'avenir. Une porte se ferme de mon côté, mais heureusement un océan d'opportunités arrive. Les défis qui attendent Vevey restent immenses – qu'il s'agisse de la transition pour gérer les changements climatiques, de la gestion de nos infrastructures ou du soutien à notre tissu économique local. Mais je quitte mes fonctions avec la certitude que l'énergie, la résilience et l'identité unique de notre ville sauront guider les futurs travaux de la nouvelle Municipalité. À celles et ceux qui siégeront à nouveau sur ces bancs pas confortables dans cette salle, je vous souhaite un excellent été et je vous dis... on se voit à la rentrée ! Merci pour votre attention. Vive la démocratie, et vive Vevey ! »

M. P. Molliat, municipal, s'adresse à M. le Syndic : « M. le Syndic, cher Yvan, c'est ce soir en tant que vice-syndic, au nom du reste de la Municipalité, que je vais dire quelques mots à l'occasion de ton dernier Conseil communal dans ce rôle.

J'aimerais commencer par retracer ton parcours, en ayant en tête que si, au moment des au revoir, on se rappelle les derniers épisodes, on ne prend que rarement la mesure de l'engagement global et des étapes franchies pour arriver à ce stade.

En 2001, tu préfères définitivement Vevey à Genève et viens t'y installer. Gageons que, dans cette salle, on ne pourra que saluer le bon sens universel de cette décision.

Le virus politique frappe moins de dix ans plus tard. Objecteur de croissance de la première heure, tu te présentes seul, sous la bannière Décroissance, à la Municipalité en 2011. Je me rappelle encore très bien cette image de ton panneau Décroissance et toi devant la Grenette au marché, cela passait alors pour original.

Cela ne fonctionna pas en 2011, mais l'idée fait son chemin et la démission en 2015 du municipal socialiste Marcel Martin, qui nous a d'ailleurs quitté récemment, paix à son âme, génère une élection complémentaire. Cette complémentaire est notable par plusieurs aspects : c'est la première fois que la décroissance tente une alternative avec une alliance au second tour de ce qui deviendra da. par la suite, les trois candidats du second tour, je vous promets que c'était il y a 11 ans, étaient Yvan Luccarini, Jérôme Christen et... Patrick Bertschy, et les résultats ont été extrêmement serrés, mais c'est finalement Jérôme Christen qui passera l'épaule avec une avance de 7 voix sur Yvan Luccarini.

Jamais deux sans trois, les élections générales de 2016 arrivent et à nouveau, l'élection à l'exécutif échoue, en revanche tu entres au Conseil communal officiellement dans Décroissance-Alternative.

En 2017, tu te présentes à la députation et tu es élu au Grand Conseil vaudois.

Puis arrive la démission du PLR Etienne Rivier en 2020, un an avant l'échéance d'une législature extrêmement chaotique, qui génère une nouvelle complémentaire. Au premier tour, le candidat PLR Valentin Groslimond est devant de 38 voix, mais au second la tendance s'inverse et tu es officiellement élu.

On pourrait donc dire qu'après quatre tentatives à prêcher le décroît, la population t'a suffisamment cru. C'est aussi une première pour la Municipalité de Vevey qui avait vu passer plein de radicaux, voire de radicaux libres, mais jamais encore de gauche radicale.

Un an plus tard, à l'occasion des élections générales de 2021, tu es très bien réélu dans le cadre de la première Municipalité à 7 intégralement renouvelée, pour laquelle tu te proposes comme Syndic et es élu tacitement. Tu démissionnes d'ailleurs du Grand Conseil afin de te consacrer pleinement à cette nouvelle fonction.

Nous voici 5 ans plus tard, dont les deux dernières malheureusement amputées par des soucis de santé.

J'ai commencé par dire que si on se souvenait souvent de la fin de l'histoire, il fallait tenir compte de l'ensemble du parcours. Entre le premier « viens à une réunion, tu verras, c'est intéressant » et le clap de fin, provisoire ou non 15 à 20 ans plus tard, il se passe un gros morceau de vie, le monde tourne de nombreuses fois, des glaciers disparaissent et des enfants ont le temps de naître et de devenir adulte, tu en sais quelque chose.

Ce genre d'implication, qui est plus proche du sacerdoce que d'un emploi normal, est vitale pour notre démocratie de proximité et mérite d'être saluée quelles que soient les personnes et les couleurs politiques.

On retiendra donc ici un homme de conviction, qui a porté la bannière et creusé et élargi le sillon de la décroissance alternative au Législatif comme à l'Exécutif, un militant qui a eu le courage de prendre le rôle de syndic avec moins d'un an d'expérience dans une Municipalité complètement nouvelle après une législature chahutée.

Naturellement, il y a eu des hauts, des bas et des débats. Il y a aussi eu de nombreux jeux de mots, boutades et calambours nécessaires pour rappeler l'humanité derrière les postures et dérider les lundi matin aux relents de café. Et je crois qu'on peut dire que même s'il reste de nombreux défis, Vevey va mieux en cette fin de législature qu'au début, et c'est sans doute l'essentiel.

Pour conclure, nous te souhaitons, M. le Syndic, cher Yvan, tout le meilleurs pour la suite et de l'inspiration pour l'usage de toutes ces soirées qui vont bientôt réapparaître dans ton agenda. Et pour ce parcours et ces nombreuses années d'implication données à la communauté et au service de notre belle Ville de Vevey : Merci !

Mme L. Willommet, municipale, s'adresse à M. V. Imhof : « C'est en tant que future syndique que je prends la parole ce soir au nom de la Municipalité. Un des premiers échanges hors séances de la Municipalité avec toi, c'était à Thoune. J'étais entourée de municipaux d'autres cantons un peu trop entreprenants, et tu es venu me sortir de là. Mais tu ne t'es pas présenté comme Superman – trop modeste pour ça. Tu t'es présenté comme Clark Kent, le plus discret des héros. Sauf que le S sur ta poitrine, lui, ne trompait personne. S comme Superman ? Non, S comme Soluce. Dès ce moment, j'ai su que je pourrais compter sur toi tel un super-héros – et pas seulement comme voisin de table lors des éternelles séances de Municipalité. Et avec le recul, je crois que tu avais raison : tu es bel et bien un personnage à part, juste plus attachant, et nettement plus drôle, que tout ce que Gotham a pu inventer.

Car, comme tout super-héros qui se respecte, tu n'as jamais rien fait comme tout le monde. La preuve : entré au Conseil communal en 2015 par le PLR, avant de virer Vert'libéral en 2020 – un peu comme Hulk, tu as fini par passer au vert (pardon... Superman et Batman, c'était + sexy). Bref, du Vincent tout craché. Même ton itinéraire politique refuse de suivre la ligne droite.

Les autres super-héros attendent qu'on projette un signal dans le ciel pour venir. Toi, jamais : tu n'as pas besoin qu'on t'appelle avec une lumière, parce que la lumière, c'est toi. Roi de l'éclairage, tu as veillé pendant toutes ces années à ce que Vevey ne reste jamais dans le noir. Chaque lampadaire de la ville, c'est un peu ta signature.

Ton vrai super-pouvoir, ton entreprise le dit déjà : éco-soluce. Tout est là. L'écologie chevillée au corps, et cette manie magnifique de vouloir trouver la solution toi-même, de tes propres mains. Tenir le pinceau plutôt que de le distribuer, planter le clou toi-même plutôt que de confier le marteau. C'est généreux, c'est courageux, c'est profondément toi. Mais un héros parti au combat avant d'avoir déplié la carte n'atteint pas toujours le bout de sa mission. On t'a vu vouloir faire autrement, bousculer les habitudes – et parfois buter, jamais par manque d'envie, mais parce que tu avais déjà foncé. Un peu comme Flash : tellement rapide que tu arrives parfois avant d'avoir le plan.

Comme tout bon héros, tu as ta faiblesse secrète. Pour les autres, c'est la kryptonite. Pour toi, c'est la moutarde. Et ton carburant, ce ne sont ni les protéines ni les épinards : ce sont les bonbons et les biscuits, que tu as toujours quelque part sur toi. Cela dit, tu as aussi été le meilleur ambassadeur du vin de Vevey que cette ville ait connu – preuve qu'un super-héros sait apprécier les bonnes choses du terroir.

Et puis tu as endossé un moment la vice-syndicature : la cape plus lourde, celle qu'on prend quand on accepte de porter un peu plus que sa part. Tu l'as portée à ta façon – avec authenticité, en restant toujours aligné avec toi-même, et surtout avec empathie. C'est, je crois, ta plus belle qualité, et celle qui se voyait le plus quand tu te tournais vers les enfants et les familles de cette ville, et vers tes fils avant tout. Car derrière les lunettes, il y a l'homme. Et c'est peut-être là ton vrai super-pouvoir : ne jamais oublier pour qui, et pour quelles générations, on faisait tout ça. Vincent, la ville restera éclairée après ton départ – c'est sans doute ta plus belle empreinte. Et tu nous promets de revenir siéger au Conseil communal pour défendre les préavis de ton service... oui oui. On t'attend. Avec les bonbons. Merci pour ces années. Tu vas nous manquer... mais comme tu le dis si bien... ça va aller.»

M. A. Gonthier souhaite, au nom du groupe décroissance alternatives, et aussi à titre personnel, adresser quelques mots à M. Yvan Luccarini, à la fin de sa dernière séance dans cette assemblée : « Je ne vais pas répéter in extenso les éléments de biographie politique déjà évoquées par Pascal Molliat.

Mon premier souvenir concernant Yvan, remonte à 2011. Lors d'une séance du groupe Alternatives, qui préparait les élections au Conseil communal, nous avons appris qu'un candidat inconnu, vendeur de légumes dans une petite épicerie, se présentait à la Municipalité, seul, sans mouvement ni parti. Mais porteur d'une idée forte, la décroissance. Ses scores vont en étonner plus d'un.e.

Pascal a rappelé l'élection partielle à la Municipalité de 2015. Sous l'étiquette « Décroissance » Yvan arrive premier candidat de gauche, sur un programme radical. Au deuxième tour c'est la naissance de Décroissance-Alternatives (da.), et les résultats déjà mentionnés.

En 2016, élu au Conseil communal, Yvan se présente aussi la Municipalité, qui compte alors cinq sièges. Arrivé sixième, il repart pour le deuxième tour sur une liste décroissance alternatives suite à l'échec des discussions au sein de la gauche, et termine à nouveau sixième, à 76 suffrages d'être élu. S'il avait été élu à la place de Lionel Girardin, que ce serait-il passé ? La désastreuse législature 2016-2021 aurait-elle été moins désastreuse ? Intéressante uchronie ! En 2017 suit l'élection au Grand Conseil.

Mais la vie politique, en tout cas celle d'Yvan, n'est pas faite que d'élections. Il a une participation de plus en plus active et décisive aux trois campagnes référendaires victorieuses de 2013, 2015 et 2017 : Rivage, Savoie et Cour aux marchandises. Puis il participe à la victoire de « Notre Ville » contre « Ma place » en 2019.

Dans toutes ces campagnes, Yvan manifeste des convictions fortes et constantes, l'envie de les défendre, la capacité de les rendre accessibles et de les traduire en propositions concrètes. Il a notamment réussi, et pas qu'à Vevey, à faire de la décroissance un objet de débat, et même de désir.

Face au discrédit de l'institution communale durant la législature 2016-2021, il a symbolisé la possibilité de faire une autre politique et de la politique autrement. Son élection en 2020 en est le fruit.

Mais pour Yvan, la politique doit viser haut et ne pas se contenter du moindre pas de fourmi, même si c'est dans la bonne direction. Même en y étant théoriquement préparé, la confrontation avec le fonctionnement institutionnel et ses lenteurs ne fut donc pas facile. Et sa stature attira l'hostilité. Il voulait être cohérent, on le trouva rigide ; on fit toute une affaire de son unique rupture de collégialité. Son souci d'une vue « sur toutes les branches de l'administration », tâche que la loi attribue aux syndics, irrita certain·es collègues ; enfin, on lui reprocha sa maladie et les absences qu'elle provoqua. Le validisme n'est pas mort.

Ce soir une page se tourne pour toi, Yvan. Pour nous aussi. Nous aurions souhaité – évidemment – qu'il en soit autrement. Mais merci pour tout ce que tu nous as apporté, merci pour ce que tu as apporté à Vevey, et bon vent pour de nouvelles aventures.

Et puisque la tradition veut la remise d'un cadeau avec les discours, voici de quoi t'aider à garder le cap. »

M. J. Vernier prend congé de M. V. Imhof : « Prendre la parole aujourd'hui est un exercice empreint d'une sacrée émotion, mais surtout d'un profond sentiment de reconnaissance. Au nom du groupe Vert'libéraux - Le Centre, je tiens à m'adresser directement à toi, Vincent, pour te dire un grand et sincère merci.

La vie politique est faite de cycles, de débats passionnés et, parfois, de verdicts électoraux difficiles. Ne pas être réélu pour 30 voix d'écart est une épreuve que tout engagé public redoute, mais cela n'enlève absolument rien – et j'insiste sur ce point – à la qualité, à l'intensité et à la valeur du travail que tu as accompli pour notre belle ville de Vevey.

Pendant ton mandat, tu as incarné ce que notre groupe valorise le plus :

- Le sens des responsabilités : tu as repris des dossiers complexes, souvent lourds, avec une rigueur et un sérieux exemplaire.
- L'esprit de dialogue : fidèle aux valeurs constructives qui nous unissent, tu as toujours cherché les ponts plutôt que les murs, privilégiant le bien commun aux dogmes partisans.
- Un engagement de terrain : tu n'as pas ménagé tes forces, ne comptant jamais tes heures pour être au service des Veveysannes et des Veveysans.

« Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal : c'est le courage de continuer qui compte ». Cette célèbre phrase résume assez bien l'esprit qui t'anime. Tu as servi la collectivité avec honneur, intégrité et passion.

Le groupe Vert'libéraux - Le Centre te remercie chaleureusement pour la collaboration fluide, transparente et toujours respectueuse que nous avons partagée avec toi. Tu laisses derrière toi des projets réalisés solides et une empreinte positive dans l'administration veveysanne.

Une page se tourne pour la Municipalité, mais nous savons que ton amour pour Vevey et ton envie de contribuer à la vie de la cité restent intacts. Nous te souhaitons le meilleur pour la suite de ton parcours, tant sur le plan professionnel ou politique que personnel. Merci pour tout, Vincent, et chapeau bas pour ton engagement. »

M. le Syndic s'adresse à Mme la Présidente : « Au nom de la Municipalité, j'aimerais te dire merci et bravo pour cette année de présidence. Les débats au Conseil communal y ont été sereins, efficaces et teintés d'un petit peu d'humour de temps en temps, ce qui ne fait pas mal. Tu as fait preuve d'une rigueur chronométrique. Certains avaient peur que nous ne finissions à minuit pile, mais ce n'est jamais arrivé, l'horaire a toujours été respecté. Le temps de parole, qui peut paraître un peu comme autoritaire, j'en suis convaincu, laisse la place à plus d'interventions et plus de diversité, de prises de parole, ceci tous partis confondus.

J'aimerais noter aussi l'excellent contact que tu as eu avec l'administration, qui a été très apprécié. Ce n'est pas rien de présider le Conseil communal et le bureau du Conseil une année d'élection générale. C'est aussi grâce à ton engagement que tout s'est passé à la perfection. Un engagement aussi dans les représentations, car si j'en crois les réseaux sociaux, tu es allé « mouiller le maillot » jusqu'à Berlin pour représenter Vevey. Enfin, des talents démontrés de tour opérateur et une volonté d'élever le débat avec l'organisation d'une sortie présidentielle à 1'000 m d'altitude. En conclusion, j'ai envie de dire : Mazette, quelle année de présidence ! Merci beaucoup Marion, félicitations, et bon retour dans les travées du Conseil communal. »

Mme L. Willommet, municipale, s'adresse à Mme la Présidente : « Ce qui est dans l'ordre des choses, c'est que le PS prenne la parole pour saluer ta présidence. Ce qui l'est moins, c'est que ce soit moi : oui, je pose un instant ma casquette de municipale pour reprendre la nôtre, celle de camarade, comme on dit au PS. Ce n'est peut-être pas dans les coutumes, mais certaines amitiés méritent qu'on déroge un peu aux usages.

Alors "Madame la Présidente", ou devrais-je dire... Madame « travailler, oui, mais pas n'importe où », avec un Spritz et à l'étranger, c'est toujours mieux. Madame « deux minutes », tellement fière de ce beau sablier rouge que je n'ai même pas pu attendre ce soir pour t'offrir. Madame réseaux sociaux, dont on peut retrouver absolument chaque tenue de chaque séance du Conseil, avec son résumé – pas le moins du monde objectif, on est d'accord – mais c'est aussi ça qu'on adore. Madame Mazette, bien sûr, avec ce seul regret partagé ce soir : qu'il ne soit pas là pour t'accompagner. Et Madame humour et autodérision – pour ça aussi, merci d'être toi-même, et de mettre un peu de légèreté dans nos débats quand il le faut. Oui, nous en avons besoin. Alors oui, Madame tout ça – on devrait en faire une série de livres illustrés. Mais pas que.

Parce que derrière chacune de ces séances, il y a eu un travail que personne ne voit. Une dernière année de législature, une année d'élections par-dessus le marché, réputée pour être l'une des plus compliquées qui soit. Et pourtant, à la fin de presque chaque séance, on entendait la même chose : « ah mais en fait, ça s'est bien passé ». Évidemment que ça s'est bien passé. Parce que quand il y a le boulot derrière, ça se passe bien.

Et ce boulot-là – ce minutage de chaque chose qui pourrait survenir, cette attention en amont pour que personne ne reparte frustré, pour que chacune et chacun comprenne tes décisions, cette rigueur sur le déroulement, cette consultation de tout le monde qu'il fallait pour être sûre d'être dans le juste, autant que possible – ce ne sont pas des heures, ce sont des jours de préparation. Tout ça reste le plus souvent invisible. Mais ce soir, justement, on a très envie de le rendre visible.

Et ce travail-là, tu ne l'as pas attendu pour le commencer. Déjà au sein du bureau, tu t'es attelée avec Sabrina à mettre en place de nouvelles directives : sur le remboursement des frais de garde, et sur la prévention du harcèlement et des discriminations au sein du Conseil. Voilà ton féminisme : on l'affiche sur les réseaux sociaux, d'accord – mais surtout, on le fait vivre concrètement, dans des textes qui changent vraiment les choses pour celles et ceux qui siègent.

C'est là toute ta volonté d'être juste, d'être équitable – à l'image des valeurs qui sont les nôtres au PS, mais aussi de notre démocratie et de nos institutions.

Et cette volonté d'être humaine, d'en faire un devoir même – comme dans ces prises de parole où tu as accepté d'être pleinement toi, où tu as laissé place à l'émotion. Pour ça, sincèrement, on te remercie, nous avons je crois toutes et tous beaucoup appris de toi.

Marion, nous sommes extrêmement fières et fiers de toi. Tu représentes tout ce qu'on peut espérer d'une présidente de Conseil (socialiste en plus) : représentative, authentique, droite – pas trop non plus, faut pas exagérer – travailleuse, humble, engagée, et profondément respectueuse de cette fonction comme de chacune et chacun d'entre nous.

Merci Marion, pour cette présidence incroyable. Elle laissera des traces – et pas que pour deux minutes. »

Mme C. Amiguet annonce les associations auxquelles le parti socialiste, sur proposition de Mme la Présidente, a choisi de reverser les jetons de présence de cette dernière séance, un choix que le parti soutient avec plaisir tant il reflète les valeurs de solidarité qui lui sont chers. La moitié des jetons sera versé à OSE Thérapies, une association vaudoise qui accompagne les personnes atteintes d'un cancer, ainsi que leurs proches, pendant les traitements et la rémission, au travers d'activités et d'espaces de soutien favorisant le bien-être et la qualité de vie. L'autre moitié sera versée à Malley-Prairie, une fondation vaudoise qui accompagne les personnes victimes de violences conjugales et familiales en assurant leur protection, leur sécurité et leur reconstruction. À travers ces deux dons, le parti socialiste souhaite soutenir des organisations qui accomplissent un travail essentiel auprès des personnes particulièrement vulnérables. (*Applaudissements du Conseil communal*)

Mme la Présidente termine son mandat en ces termes : « Pour commencer ce discours, je fais le choix déjà remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance. Et je tiens à vous avertir qu'il risque de faire plus de deux minutes. Mes remerciements vont en premier lieu à mon groupe, le parti socialiste de Vevey, à Laurie, Cédric, Johanne-Saskia, qui m'épaulent jusqu'à tard dans les nuits quand j'ai des doutes (et aussi pour boire un verre). Merci aussi à vous toutes et tous qui avez été un soutien durant cette année, quel que soit votre bord politique. Vos encouragements étaient précieux. Merci particulièrement à Sabrina Berrocal qui m'aura permis d'appréhender un peu mieux ce rôle, de me rassurer quand, à mon image, je doutais.

Merci évidemment au bureau du conseil, pour ces dimanches matin de votations et d'élection. Votre présence était précieuse pour notre démocratie. Merci surtout à Anne Francine et Pierre qui sont bienveillant dans leur transmission d'expérience.

Merci à l'administration, particulièrement à Marta qui accepte d'être dérangée pour répondre à mes doutes là encore. Qui a pris le temps de relire chacun de mes fils rouges en me rappelant, sans jugement, qu'on votait les conclusions des préavis et non pas des rapports. Ou qu'on votait les conclusions des rapports et pas des préavis. (Je n'ose pas lui dire que je n'ai toujours pas compris).

Merci à Carole, évidemment qui, elle aussi, était d'accord de m'entendre encore et toujours lui poser des questions qui devraient pourtant faire tilt après 5 ans au Conseil communal. Je lui remets d'ailleurs un petit présent. Merci Carole pour tout ton travail.

Et puis, merci à ma famille, à mes amis, à mes collègues, à Mazette et ses dogs sitters qui supportent encore et toujours mon rythme effréné et mes soirées, nombreuses, en votre compagnie.

Permettez-moi maintenant un petit mot plus personnel :

Lorsque l'on devient présidente du Conseil communal, on reçoit beaucoup de conseils. On nous explique comment mener une séance, tenir les discussions, rester debout derrière ce pupitre pendant de longues heures, on vous souhaite d'avoir une bonne vessie, on vous dit comment gérer les votations et, parfois même, comment garder son calme lorsque tout le monde semble avoir décidé de parler en même temps. En revanche, personne ne nous explique vraiment comment rester soi-même. Et pourtant, c'est probablement la question qui m'a le plus accompagnée cette année.

Car je ne correspondais pas forcément à l'image traditionnelle que l'on se fait d'une présidente. Je suis dyslexique. Je suis une femme. Une femme qui, comme je le dis souvent, va parfois se mettre à chialer parce que l'émotion m'assaille. Je suis quelqu'un qui ressent beaucoup, qui doute souvent, pour ne pas dire toujours, qui croit profondément à la force du collectif et à l'importance de l'écoute.

Et pourtant, me voici aujourd'hui devant vous, au terme de cette année de présidence. Non pas malgré tout cela. Mais avec tout cela. Et c'est sans doute la plus belle leçon que je retiendrai de cette expérience.

Cette année, j'ai essayé de faire de mon mieux. Je n'ai pas tout réussi. Mes deux minutes n'ont pas fait l'unanimité. Aucune présidence n'est parfaite. Après une année à ce pupitre, je peux même vous confirmer qu'aucun président ou aucune présidente ne le sera probablement jamais (sauf Karim, évidemment).

Je crois qu'on sous-estime parfois la difficulté et l'exigence de la fonction. Quelques secondes d'inattention peuvent suffire à décevoir, à frustrer ou, parfois, à profondément heurter quelqu'un.

Alors oui, j'ai essayé. J'ai essayé d'être juste. J'ai essayé d'être attentive. J'ai essayé de servir cette institution avec sérieux tout en restant fidèle à ce que je suis et avec un peu d'humour.

Et surtout, j'y ai trouvé énormément de plaisir. Presque trop, d'ailleurs, car je dois bien vous avouer que la difficulté de rendre le perchoir est réelle (sauf à Karim, évidemment).

J'ai eu un immense plaisir à découvrir notre Conseil sous un autre angle. À observer cette démocratie locale qui s'anime, parfois avec élégance, parfois avec passion et parfois avec une créativité procédurale que même notre règlement n'avait probablement pas anticipée.

Mais ce qui m'a le plus marquée, c'est qu'au-delà de nos divergences, nous partageons toutes et tous un attachement sincère à cette ville et à ses institutions.

Et puis cette année, j'ai aussi eu la joie de confirmer une intuition que je portais depuis longtemps. Un jour, après une séance de travail particulièrement difficile, où mes émotions avaient pris la forme de quelques larmes (comme à mon habitude), un ami m'a dit : « Marion, il va falloir que tu épaississes ton cuir. Maintenant, tu es directrice ».

Outre le fait que je ne savais pas ce que voulait dire « épaissir son cuir », Je lui ai répondu que jamais je ne cacherais mes larmes. Qu'elles soient de tristesse, de joie, de fatigue ou de soulagement. Parce qu'elles ont toutes le droit d'exister. Et cette année m'a confortée dans cette conviction.

On imagine souvent que l'autorité réside dans la fermeté, dans la voix qui porte le plus loin ou dans la capacité à imposer le silence. Ces qualités ont leur utilité, bien sûr. Mais je continue de croire qu'une autre forme d'autorité est possible.

Une autorité qui passe par la capacité à accueillir les différentes sensibilités qui composent cette assemblée. Parce qu'une émotion n'est pas moins légitime qu'une certitude. Parce qu'une sensibilité n'est pas moins respectable qu'une démonstration de force. Et parce qu'il est possible d'exercer une responsabilité sans cacher cette part de soi.

Longtemps, on a considéré les émotions comme quelque chose qu'il fallait tenir à distance des responsabilités. Moi, je crois qu'elles nous rappellent simplement que nous sommes des êtres humains. Même si, je vous l'accorde, quand on parle de politique, cela peut parfois sembler difficile à croire.

Cette année a également été un rappel personnel. Celui que les obstacles ne doivent jamais devenir des frontières.

Beaucoup d'entre vous savent depuis longtemps que je suis dyslexique. Et j'ai presque une pensée émue pour mon professeur de français de l'école obligatoire qui avait convoqué ma maman pour lui dire que ma manière de lire était une honte, compte tenu du fait qu'elle était enseignante. Je ne lui en veux plus (quoique peut-être un peu, je suis quand même rancunière). Mais j'espère sincèrement qu'il aurait aujourd'hui un peu changé d'avis.

Je ne vais pas prétendre que cette dyslexie n'a jamais compliqué certaines lectures ou certains préparatifs. Elle m'a demandé davantage de temps de préparation. Davantage de concentration. Et quelques sueurs froides. Disons simplement que là où certains voient un texte, j'y vois parfois un défi sportif. Heureusement, les compétitions sportives ne m'ont jamais fait peur (pensée émue à mon coach). Je relèverai ici aussi que pour une dyslexique, l'entourage est primordial. Pour être rassurée, relue, épaulée.

Mais cette année m'a confirmé quelque chose que j'aimerais transmettre à toutes celles et ceux qui hésitent à s'engager : nous n'avons pas besoin d'être parfaites et parfaits pour prendre des responsabilités. Nous n'avons pas besoin de correspondre à un modèle idéal. Nous n'avons pas besoin de connaître tout l'historique (de toute façon M. Gonthier, M. Chiffelle, M. Christen ou M. Bertschy vous le rappelleront. Tiens... que des hommes...). Bref, Nous avons simplement besoin d'oser. Oser aussi quand on ne se sent pas légitime. Qu'on croit qu'on n'a pas d'avis et que la société se porte mieux sans nous.

Et puisque je parle d'oser, il y a une autre image qui restera gravée dans ma mémoire. J'ai vu des femmes prendre davantage la parole. J'ai vu des femmes défendre leurs idées avec conviction. J'ai vu des femmes occuper l'espace démocratique avec assurance. Et j'ai même vu des femmes, tous partis confondus, s'écrire discrètement pendant les séances pour s'encourager à intervenir. Cela n'a rien d'anodin. C'est le début d'un changement de paradigme.

Je n'oppose pas ici les genres. Je constate simplement qu'il y a encore peu de temps, certaines femmes n'osaient pas prendre la parole aussi naturellement qu'elles le font aujourd'hui. Et j'espère de tout cœur que cette image ne disparaîtra jamais. Parce qu'une démocratie est plus forte lorsque toutes les voix trouvent leur place. Lorsque personne ne se sent de trop. Lorsque chacune et chacun se sent légitime d'apporter sa contribution. Et je dois reconnaître qu'à certains moments, j'ai eu le sentiment que quelques collègues masculins découvraient ce que cela faisait d'attendre patiemment son tour pour parler.

Si je devais résumer cette année en une phrase, ce serait peut-être celle-ci : il n'existe pas une seule manière d'exercer une responsabilité. On peut diriger avec une voix forte. On peut diriger avec une voix douce. On peut le faire avec une parfaite maîtrise des mots. Et l'on peut aussi le faire en étant dyslexique et en disant « chiffèle » au lieu de « chiffeuuule ». On peut le faire avec fermeté. Et l'on peut le faire avec émotion. Parce qu'au fond, nos institutions deviennent plus fortes lorsque chacune et chacun ose y apporter ce qu'il est.

Je quitte cette fonction avec des souvenirs précieux. De longs débats, de moments d'humour, de moments de tristesse. J'ai aimé vous guider cette année, dans les contours de tout ce qu'on avait à discuter. Je pars, certes, avec quelques cheveux blancs supplémentaires aussi. Mais avouez-le : le blanc me va plutôt bien.

Mais surtout, je quitte cette fonction avec une conviction renforcée. Notre démocratie locale est précieuse. Elle est parfois exigeante. Parfois bruyante. Parfois imparfaite. Mais elle est profondément vivante.

Et surtout, il y a de la place ici pour toutes les voix. Pour toutes les sensibilités. Pour tous les parcours. Et pour toutes celles et ceux qui hésitent encore à prendre la parole.

À vous, j'ai simplement envie de dire : essayez et osez. Parce que notre démocratie a besoin de vous. Parce que vous avez un avis qui vaut autant que tous les autres. Et qui sait... peut-être qu'un jour, ce sera vous qui serez à cette place, à raconter une partie de votre propre histoire en tant que présidente ou président.

Maintenant, plutôt qu'un flambeau ce soir, je souhaite transmettre à Karim un sablier de deux minutes. Voilà, ce sont mes derniers mots à ce pupitre. Je vous remercie encore pour ces 5 années et je vous souhaite à toutes et tous un merveilleux été. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h45. Celle-ci est suivie d'un apéritif dînatoire sur la partie rénovée de la place du Marché.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes (3) : Présentation syndic comptes
Tableau Ph. Herminjard comptes
Interpellation Minacci/Rilliet Lido

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



Présentation des comptes 2025

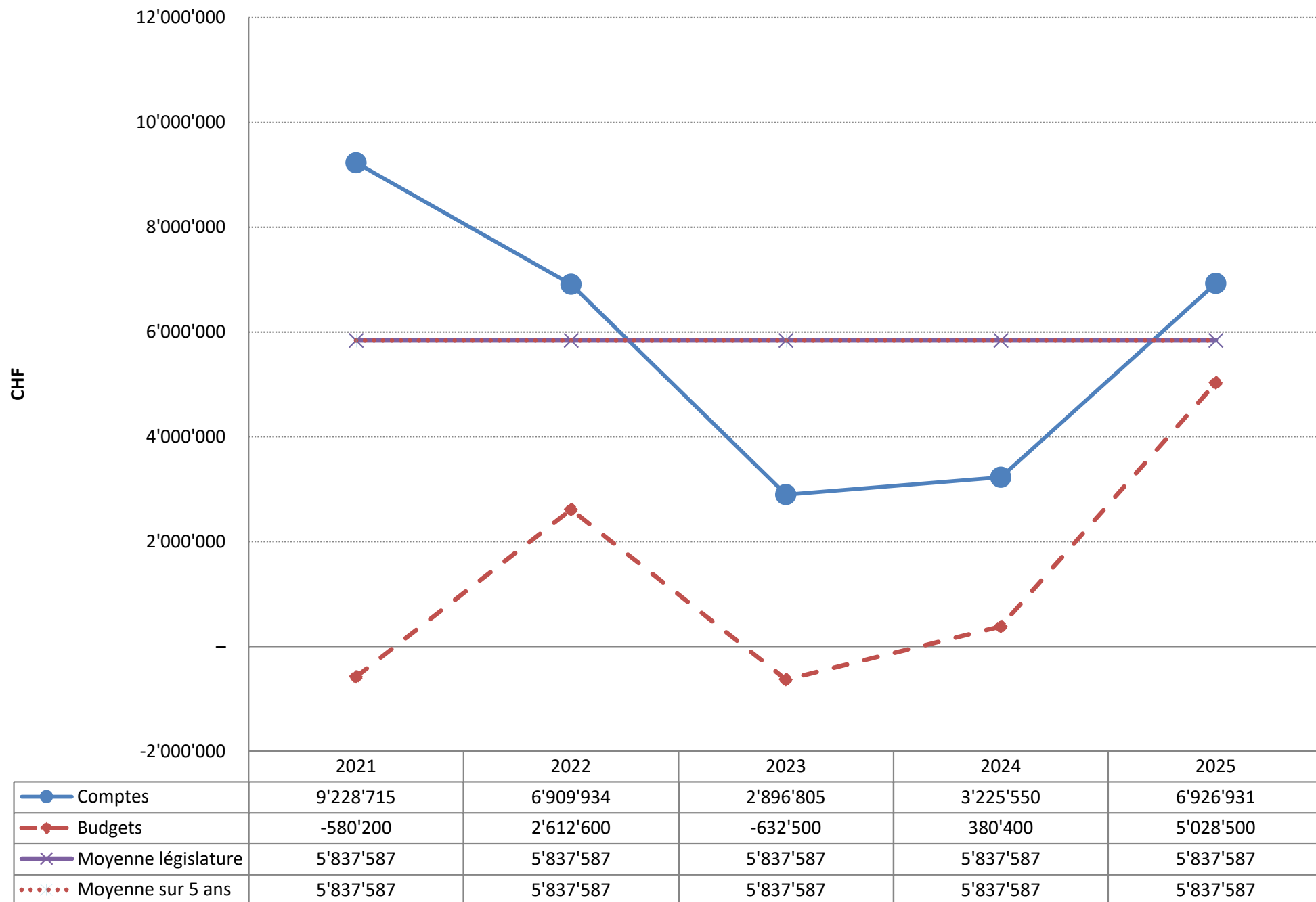
Conseil communal | Mardi 19 mai 2026

	2025	2024	Ecart
Déficit selon budget	3'370'000	8'749'600	-5'379'600
Déficit des comptes	1'710'478.25	5'218'807.66	-3'508'329.41
Autofinancement	6'926'931.28	3'225'549.62	3'701'381.66
Dépenses nettes d'investissement	37'323'071.29	20'756'499.71	16'566'571.58
Taux d'autofinancement	18.6%	15.5%	
Disponibilités (trésorerie)	4'444'370.06	8'407'958.46	-3'963'588.40
Découvert au bilan	42'467'763.03	40'757'284.78	1'710'478.25

- Exercice 2025: Maîtrise des charges et des revenus renforcée
- Autofinancement meilleur que prévu, autofinancement moyen sur la période 2021–2025 s'élève à CHF 5.8 mios

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C25-B25		Ecart C25-C24	
Charges	155'498'572.27	166'518'000	164'982'146.81	-11'019'427.73	-6.62%	-9'483'574.54	-5.75%
Revenus	153'788'094.02	163'148'000	159'763'339.15	-9'359'905.98	-5.74%	-5'975'245.13	-3.74%
Déficit	1'710'478.25	3'370'000	5'218'807.66	-1'659'521.75		-3'508'329.41	
Déficit en % des charges totales	1.10%	2.02%	3.16%				
Autofinancement	6'926'931.28	5'028'500	3'225'549.62	1'898'431.28		3'701'382	

- Excédent de charges 2025 : CHF 1.71 mios, contre CHF 3.37 mios au budget (crédits supplémentaires inclus)
(Crédits supplémentaires nets 2025 : CHF 0.25 mio)
- Amélioration du résultat : + CHF 1.66 mios par rapport au budget
- Excédent de charges : 1.1 % des charges totales, contre 2.02 % prévu, forte amélioration par rapport à 2024 (excédent de charges : 3.16 %)



	COMPTES 2025	en % du total	BUDGET 2025	en % du total	COMPTES 2024	en % du total	Ecart C25-B25		Ecart C25-C24	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	54'279'779	34.91%	56'650'800	34.02%	51'995'088	31.52%	-2'371'021	-4.19%	2'284'691	4.39%
31 Biens, services, marchandises	24'747'397	15.91%	27'170'500	16.32%	25'035'301	15.17%	-2'423'103	-8.92%	-287'903	-1.15%
32 Intérêts passifs	2'653'798	1.71%	3'276'900	1.97%	3'078'888	1.87%	-623'102	-19.01%	-425'090	-13.81%
33 Amortissements	9'548'597	6.14%	10'167'600	6.11%	10'937'207	6.63%	-619'003	-6.09%	-1'388'610	-12.70%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	36'795'012	23.66%	40'679'100	24.43%	48'169'842	29.20%	-3'884'088	-9.55%	-11'374'830	-23.61%
36 Aides et subventions	21'019'770	13.52%	22'004'500	13.21%	19'929'213	12.08%	-984'730	-4.48%	1'090'557	5.47%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'635'718	1.05%	1'505'300	0.90%	1'689'412	1.02%	130'418	8.66%	-53'694	-3.18%
39 Imputations internes	4'818'501	3.10%	5'063'300	3.04%	4'147'197	2.51%	-244'799	-4.83%	671'304	16.19%
	155'498'572	100.00%	166'518'000	100.00%	164'982'147	100.00%	-11'019'428	-6.62%	-9'483'575	-5.75%
4 REVENUS										
40 Impôts	86'882'812	56.50%	94'260'000	57.78%	82'565'255	51.68%	-7'377'188	-7.83%	4'317'557	5.23%
41 Patentes, concessions	1'420'886	0.92%	1'541'000	0.94%	1'332'896	0.83%	-120'114	-7.79%	87'990	6.60%
42 Revenus du patrimoine	13'978'568	9.09%	13'475'600	8.26%	13'488'748	8.44%	502'968	3.73%	489'820	3.63%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	15'749'826	10.24%	15'778'300	9.67%	14'498'485	9.07%	-28'474	-0.18%	1'251'342	8.63%
44 Parts à des recettes cantonales	1'935'806	1.26%	2'400'000	1.47%	2'302'382	1.44%	-464'194	-19.34%	-366'576	-15.92%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	25'252'132	16.42%	25'081'300	15.37%	36'450'777	22.82%	170'832	0.68%	-11'198'646	-30.72%
46 Autres prestations et subventions	1'838'782	1.20%	2'274'100	1.39%	1'365'931	0.85%	-435'318	-19.14%	472'851	34.62%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'910'782	1.24%	3'274'400	2.01%	3'611'668	2.26%	-1'363'618	-41.64%	-1'700'886	-47.09%
49 Imputations internes	4'818'501	3.13%	5'063'300	3.10%	4'147'197	2.60%	-244'799	-4.83%	671'304	16.19%
	153'788'094	100.00%	163'148'000	100.00%	159'763'339	100.00%	-9'359'906	-5.74%	-5'975'245	-3.74%
EXCEDENT DE CHARGES	1'710'478		3'370'000		5'218'808					

40 Impôts

Nature	Libellé	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25/B25	%	Comptes 2024	Ecart C25/C24	%
4001	Impôt sur le revenu	39'200'000	38'848'834	351'166	-0.9%	38'535'451	313'383	0.8%
4001.01	impôt sur les prestations en capital	600'000	494'618	105'382	-17.6%	714'046	- 219'428	-30.7%
4002	Impôt sur la fortune	5'000'000	6'997'932	1'997'932	40.0%	4'882'461	2'115'471	43.3%
4003	Impôt à la source	3'300'000	3'451'234	151'234	4.6%	2'642'860	808'374	30.6%
4004	Impôt sur la dépense	500'000	212'346	287'654	-57.5%	181'880	30'466	16.8%
4009	Imputation d'impôts étrangers	-	74'428	74'428	-	53'800	- 20'628	38.3%
	Total des personnes physiques (PP)	48'600'000	49'930'535	1'330'535	2.7%	46'902'898	3'027'638	6.5%
4011	Impôt sur le bénéfice net	29'500'000	35'304'408	5'804'408	19.7%	28'892'398	6'412'010	22.2%
4519	Compensation RFFA/ RIE III	3'500'000	2'439'203	1'060'797	-30.3%	2'461'889	- 22'686	-0.9%
4012	Impôt sur le capital	4'500'000	- 1'079'746	5'579'746	-124.0%	- 434'362	- 645'383	148.6%
4019	Imputation d'impôts étrangers	-	8'025'300	8'025'300	-	3'103'225	- 4'922'075	158.6%
	Total dpersonnes morales (PM)	37'500'000	28'638'565	8'861'435	-23.6%	27'816'699	821'866	3.0%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	790'000	622'499	167'501	-21.2%	964'674	- 342'175	-35.5%
4040	Droits de mutation	2'000'000	2'340'759	340'759	17.0%	1'870'283	470'475	25.2%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'200'000	1'194'140	1'005'861	-45.7%	865'600	328'540	38.0%
4061	Impôt sur les chiens	70'000	93'725	23'725	33.9%	123'780	- 30'055	-24.3%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200'000	188'048	11'952	-6.0%	206'786	- 18'738	-9.1%
4221	Intérêts de retard sur impôts	550'000	378'988	171'012	-31.1%	579'287	- 200'300	-34.6%
4362.01	Remboursement de frais de poursuites	60'000	64'992	4'992	8.3%	62'295	2'697	4.3%
4370	Amendes fiscales	1'000	1'073	73	7.3%			
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500'000	1'063'136	436'864	-29.1%	1'357'629	- 294'492	-21.7%
	Total Général I	93'471'000	84'516'459	8'954'541	-9.6%	80'749'931	3'766'529	4.7%
4020	Impôt foncier	6'400'000	6'313'744	86'256	-1.3%	6'276'424	37'320	0.6%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900'000	872'670	27'330	-3.0%	944'753	- 72'083	-7.6%
	Total Général II	100'771'000	91'702'873	9'068'127	-9.0%	87'971'108	3'731'765	4.2%

Personnes physiques (PP)

Recettes : CHF 49.9 mios

Écart vs budget : CHF +1.3 mio (+2.7%)

Évolution vs 2024 : CHF +3 mios (+6.5%)

Explications :

- Forte hausse impôt sur la fortune (CHF +2.0 mio)
- Léger recul impôt sur le revenu
- Impôt à la source en hausse (+30% vs 2024)

Personnes morales (PM)

Recettes : CHF 28.6 mios

Écart vs budget : CHF -8.8 mios (-23.6%)

Évolution vs 2024 : +822 KCHF (+3.0%)

Explications:

- Imputation d'impôts étrangers à la source (mécanisme mis en place pour éviter la double imposition internationale)
- Constat:
 - ''' Forte volatilité des recettes fiscales sur les PM
 - ''' Difficulté de prévision

Compte	Comptes 2025 (décompte final)	Budget 2025	Ecart C25-B25
Péréquation des ressources (R)	1'346'019	5'292'512	-3'946'493
<i>Dont solidarité principale (compte 200.3529.02)</i>	3'964'655	6'395'787	-2'431'132
<i>Dont prélèvement conjoncturel (compte 200.4529.04)</i>	-2'618'636	-1'103'275	-1'515'361
Péréquation des besoins structurels (B)	0	0	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	-3'566'685	-3'413'362	-153'323
<i>Dont couche population (compte 200.4529.05)</i>	-3'815'650	-3'863'471	47'821
<i>Dont compensation déficits lignes de trafic urbain (compte 200.4529.05)</i>	248'965	450'109	-201'144
Compensation transitoire (C)	0	0	0
Total péréquation (R+B+V+C)	-2'220'666	1'879'150	-4'099'816
Participation à la cohésion sociale (Compte 751.3515))	19'646'767	19'560'500	86'267
Facture policière (compte 600.3511)	606'949	619'100	-12'151
<i>Dont socle sécuritaire commun</i>	606'949	619'100	-12'151
<i>Dont part des communes délégatrices</i>			0
Total péréquation et factures cantonales	18'033'050	22'058'750	-4'025'700

Points positifs	Points de vigilance	Perspectives
Forte maîtrise des charges : -11 mio vs budget Amélioration sur postes maîtrisables (personnel, biens, subventions) Réserves latentes importantes ($\approx$ CHF 137 mio)	Baisse des recettes : -9.36 mio en lien avec la fiscalité volatile (surtout PM) Dépendance à des facteurs externes (péréquation, fiscalité des autres communes..., conjoncture) Autofinancement insuffisant face aux dépenses d'investissement -> recours à l'endettement	Poursuite du programme Efficience (optimisation & priorisation) Limiter l'excédent de charges par une gestion rigoureuse Veille financière: fiscalité, taux inflation
Enjeux pour la prochaine législature: - Maîtrise des charges - Priorisation des investissements		

Les finances de la ville de Vevey, en résumé*...

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taux d'endettement net	Acceptable	Acceptable	Bon	Bon	Bon	Acceptable	Bon
Degré d'autofinancement	Problématique	Problématique	Problématique	Optimal	Problématique	Acceptable à bon	Insuffisant
Degré de couverture des charges	Insuffisant	Insuffisant	Problématique	Acceptable	Problématique	Insuffisant	Insuffisant
Capacité d'autofinancement	Insuffisante	Mauvaise	Mauvaise	Insuffisante	Insuffisante	Mauvaise	Insuffisante
Quotité d'investissement	Très importante	Importante	D'importance modérée	Peu importante	Peu importante	Peu importante	D'importance modérée
Taux d'endettement brut	Mauvais	Acceptable	Bon	Acceptable	Bon	Acceptable	Acceptable
Quotité des intérêts nets	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Quotité de la charge financière	Acceptable	Acceptable	Elevée	Acceptable	Elevée	Acceptable	Acceptable

* Les indicateurs financiers selon le mémento édité par le DGAIC

Lido, des habitants, un patrimoine et un commerce centenaire en danger

L'immeuble historique dit du Lido (en référence au commerce de son rez-de-chaussée) a été racheté il y a 2 ans par Monsieur Christian Constantin et géré par Bernard Nicod.

Lors de ce rachat, une première volée de résiliation des baux a été effectuée par le propriétaire, laissant plusieurs appartements vides depuis de nombreux mois. En outre, plusieurs procédures sont pendantes devant le Tribunal des baux suite à ces résiliations.

En parallèle, le propriétaire a proposé plusieurs projets de rénovations du bâtiment à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Alors qu'initialement, la volonté du propriétaire était de démolir l'intérieur du bâtiment et de ne conserver que les façades pour y créer de nombreux studios, la Direction des monuments et sites a contraint M. Constantin dans ces projets afin de conserver le patrimoine du bâtiment et de conserver la majorité des appartements existants ainsi que le commerce du Lido. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la question orale de Joëlle Minacci au Grand conseil du 9 juin 2026, indique que "l'intervention de la DMS vise à permettre au propriétaire du bâtiment d'éviter une résiliation générale des baux".

Pourtant, la plupart des locataires dont le bail n'avait pas encore été résilié ont reçu ce printemps une annonce de résiliation de leur bail au 31 juillet 2026. Le propriétaire invoque sa volonté de louer les appartements aux membres du personnel de la société et de procéder à des travaux de mise en conformité et de rénovation des logements d'une durée de 5 mois. M. Constantin évoque aussi la sélection, parmi plusieurs variantes, par la Direction générale des immeubles et du patrimoine. Une sélection qui justifierait, en tout cas aux yeux du propriétaire, une intervention dans les appartements concernés, et donc une résiliation des baux. Des arguments contradictoires en regard des informations transmises par le Conseil d'Etat le 9 juin. Les locataires des appartements et du commerce du Lido sont actuellement en recours contre la décision du propriétaire.

Ce phénomène, désormais désigné sous le terme de « rénoviction », pose de sérieux problèmes sur les intentions du propriétaire, tant sur sa volonté de préserver un patrimoine architectural (premiers projets proposés, recours contre le classement du bâtiment), de préserver un patrimoine commerçant, et de manière générale sur sa responsabilité sociale envers les locataires. Des locataires habitent leur appartement depuis parfois des décennies. Le magasin du Lido est un commerce centenaire de Vevey, descendant de la famille fondatrice du commerce et considéré par les veveysans comme partie intégrante de son histoire.

Il est inacceptable qu'un projet de rénovation d'un bâtiment historique serve de prétexte à une résiliation massive des baux qui ouvrent des possibilités de maximiser les rendements en augmentant les futurs loyers.

Dans d'autres contextes, et sachant qu'il existe actuellement un nombre significatif d'appartements vides au Lido, des rénovations de bâtiments sont effectuées en utilisant le système de rocade d'appartements. Ce dispositif permet justement d'éviter de résilier des baux. Nous soulignons également que dans d'autres dossiers, comme celui du boulevard Carl Vogt à Genève, les autorités peuvent jouer un rôle de médiateur pour trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

En regard de ces éléments, la Ville a un rôle à jouer, d'autant plus qu'elle intervient, dans le cadre de ses compétences, sur ce dossier. Ce d'autant plus que la prolifération de studios au centre ville n'est pas souhaitable si l'on considère qu'une bonne partie de l'immeuble contigu au nord a déjà été transformé en appart'hôtel il y a plusieurs années.

1. Comment la Ville se positionne-t-elle face aux sollicitations des locataires de l'immeuble (habitants et commerce) et d'autres acteurs impliqués (avocats, Asloca) sur la situation précise de résiliation des baux?
2. Quels ont été les échanges entre la Ville et M. Constantin au sujet du projet de rénovation du bâtiment, sachant que les travaux peuvent potentiellement impacter non seulement le patrimoine de la Ville mais aussi la vie du quartier et les commerces alentour?
3. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la volonté manifeste du propriétaire de résilier l'ensemble des baux, avec des forts impacts sociaux et de préservation du patrimoine commerçant de Vevey?
4. La Ville entend-elle jouer un rôle de médiateur entre le propriétaire et les locataires et d'utiliser les marges de manœuvre à sa disposition pour que des solutions acceptables pour tous soient trouvées?
5. La Ville entend-elle intervenir auprès du Canton concernant les procédures d'autorisation en cours ainsi que sur le recours pendant concernant le classement du bâtiment?
6. La Ville entend-elle suivre attentivement la situation afin de garantir que le patrimoine du bâtiment soit préservé (en respect de sa note 2 et de la décision de classement) et que des solutions socialement acceptables soient trouvées?

Une réponse orale est demandée à la Municipalité.

Décroissance alternatives
Joëlle Minacci

Parti socialiste
Julien Rilliet

Les Vert.e.s

Vert'libéraux

En avant Vevey

Vevey Libre

Parti libéral radical